

Première partie : De La Gazette à la presse départementale, l'information d'État jusqu'en 1810

La presse écrite lue dans la province de Bretagne au XVII^e siècle est officielle avec *La Gazette de France*, officieuse avec les « nouvelles à la main » et clandestine avec les journaux « de Hollande ». Cette diversité ne touche cependant qu'une petite minorité de la population.

La Gazette de France



La Gazette, du mercredi 15 mai 1697, 8 pages. Imprimée à Saint-Malo par privilège du Roi (bibliothèque, non coté)

38 villes de province (dont Rennes, Brest, Saint-Malo et Nantes) réimpriment *La Gazette de France* par privilège exclusif du roi. Cet hebdomadaire de quatre pages au départ (22 x 16 cm) rapporte « les nouvelles, gazettes et récits de tout ce qui s'est passé et se passe tant dedans qu'au dehors du royaume » depuis 1631. Soutenu par Richelieu, Marie de Médicis et Louis XIII, Renaudot est le véritable rédacteur en chef d'un journal qui invente l'éditorial, la publicité, le numéro spécial ou les suppléments. Les faits priment sur les commentaires et chaque information est datée et localisée. Elle conserva jusqu'en 1789 le monopole des nouvelles politiques intérieures et extérieures.

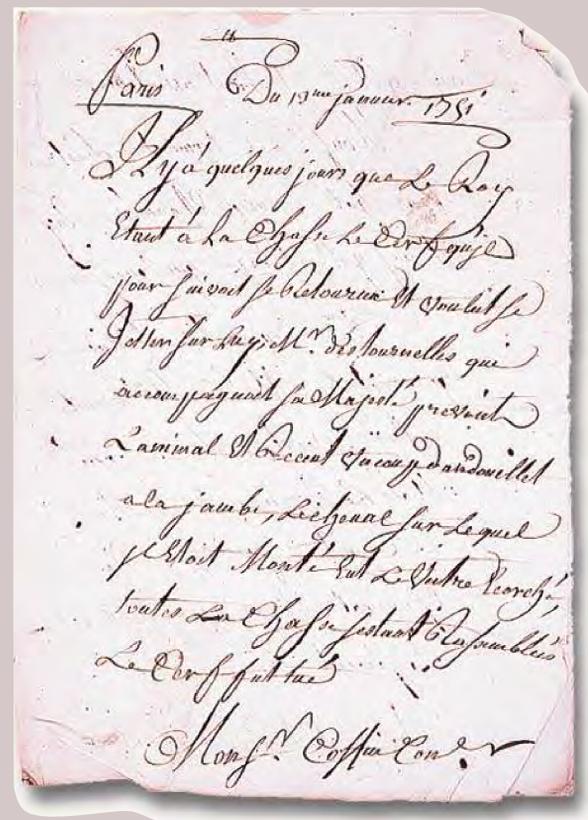


Prospectus pour La Gazette de France, s.d. [1761] (bibliothèque, non coté)

« La gazette doit remplir deux objets, le premier satisfaire la curiosité publique sur les événements et sur les découvertes de toute espèce, qui peuvent l'intéresser ; le second, de former un Recueil des Mémoires et des détails qui peuvent servir à l'Histoire ».

Les gazettes manuscrites : les « nouvelles à la main »

Le contrôle absolu de la presse par la Monarchie renforce l'importance des « nouvelles à la main » qui échappent à toute censure. Elles deviennent, comme les lettres (de la Marquise de Sévigné pour le meilleur exemple) un contre-pouvoir clandestin. Ces gazettes manuscrites se répandent sous la plume de copistes et de la main à la main dans l'ombre du pouvoir.



Feuille de nouvelles, Paris, du 13 janvier 1751 « Il y a quelques jours que le roi étant à la chasse... » (bibliothèque, non coté)



Une Gazette de Hollande



Gazette d'Amsterdam :
« Avec le privilège de nosseigneurs les États de Hollande et de West-Frise », du mardi 13 août 1765 (bibliothèque, non coté)

L'opposition au pouvoir s'exprime aussi sous forme imprimée, mais pas sur place. C'est le fait des émigrés protestants, chassés par la Révocation de l'Édit de Nantes, et qui, de leurs terres d'exil (Pays-Bas, Suisse, Outre-Rhin...) inondent le royaume de leurs gazettes de contrebande écrites en français.

L'Encyclopédie

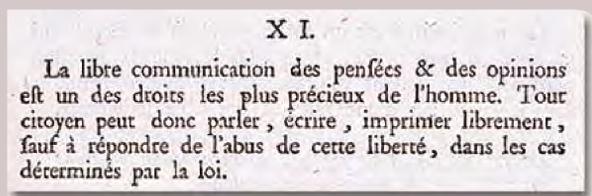
Au temps des Lumières, épistoliers et écrivains encouragèrent le développement de la presse à l'échelle française et européenne. La lecture de l'article « Journaliste », rédigé par Denis Diderot (1713-1784) permet de s'en rendre compte.



L'Encyclopédie, tome 19, p. 68, article « Journaliste », signé Diderot, 1777 (bibliothèque, non coté)

La presse sous la Révolution et l'Empire

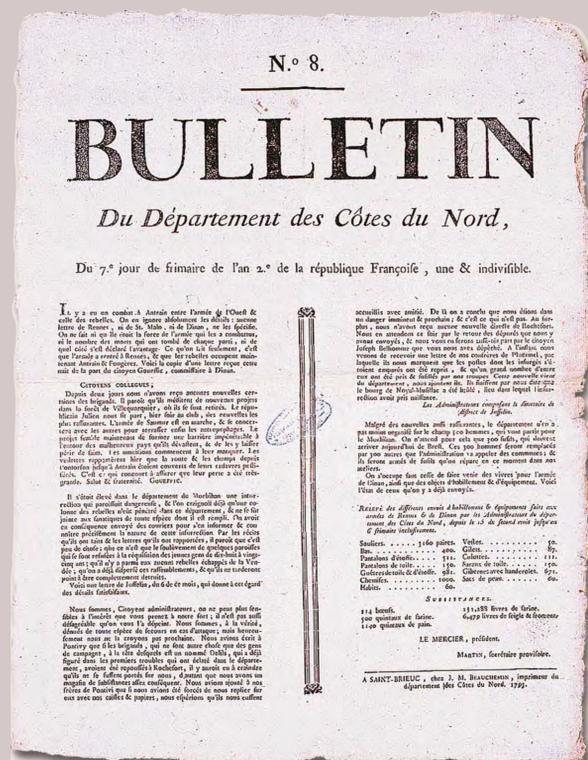
La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen



« Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », décrets des 20, 21, 23 et 26 août 1789, article XI (1 L 47)

Le département des Côtes-du-Nord créé en 1790 ne met pas en pratique ce droit nouveau qui est le fait des grandes villes qui connaissent alors un début de vie politique (Paris, Rennes...). Cette liberté est suspendue dès 1792 par la Convention, avant le rétablissement de la censure et l'instauration du droit de timbre en 1797.

Une feuille bleue



Bulletin du Département des Côtes-du-Nord n° 8, 7 frimaire an II (27 novembre 1793), Saint-Brieuc, chez J.-M. Beauchemin, imprimeur du département des Côtes-du-Nord, (1 L 474, 11 numéros conservés)

Pour tenir la population du département au courant des événements concernant la révolte des Chouans, le Directoire publie, du 12 novembre au 18 décembre 1793, un Bulletin départemental imprimé sous la forme d'un placard trihebdomadaire, qui rapporte la lutte contre ceux qu'il nomme les « brigands » et les « rebelles ».

Deuxième partie : La naissance de la presse départementale (1810-1849)

Le premier journal du département (1810) : un journal « gouvernemental »

(N.º 6240.) DÉCRET IMPÉRIAL relatif aux Journaux des Départemens.

Au palais de Trianon, le 3 Août 1810.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur;

Notre Conseil d'état entendu,

Nous AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit:

ART. 1.^{er} Il n'y aura qu'un seul journal dans chacun des départemens, autres que celui de la Seine.

2. Ce journal sera sous l'autorité du préfet, et ne pourra paraître que sous son approbation.

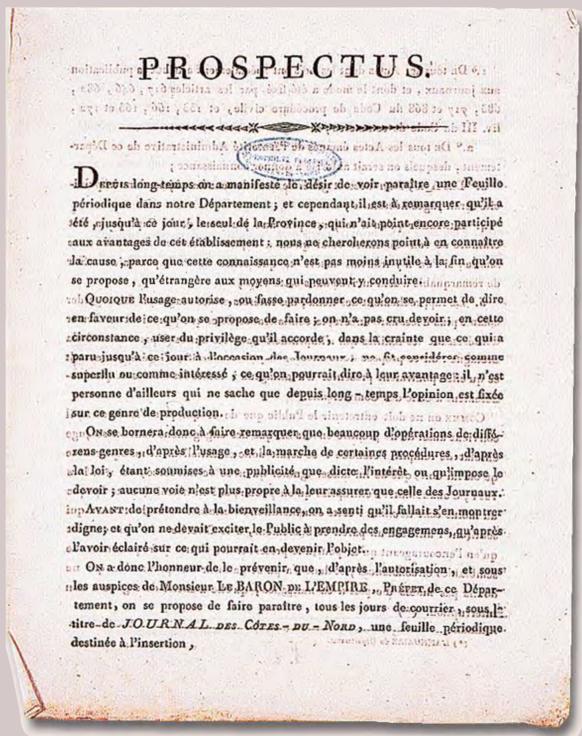
3. Néanmoins les préfets pourront autoriser provisoirement, dans nos grandes villes, la publication de feuilles d'affiches ou d'annonces pour les mouvemens des marchandises, pour ventes d'immeubles; les journaux qui traitent exclusivement de littérature, sciences et arts ou agriculture. Lesdites feuilles ne pourront contenir aucun article étranger à leur objet.

« Décret impérial relatif aux Journaux des Départemens » du 3 août 1810, extrait du *Bulletin des Lois de l'Empire français* : 4^e série, t.13, n° 335 (1 K)

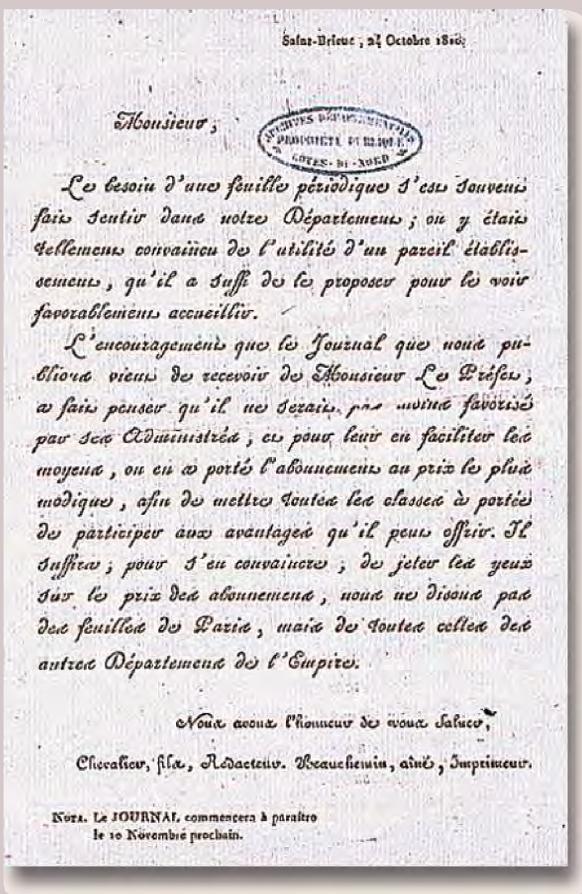
« Art. 1.^{er}. Il n'y aura qu'un seul journal dans chacun des départemens, autres que celui de la Seine.

2. Ce journal sera sous l'autorité du préfet, et ne pourra paraître que sous son approbation.»

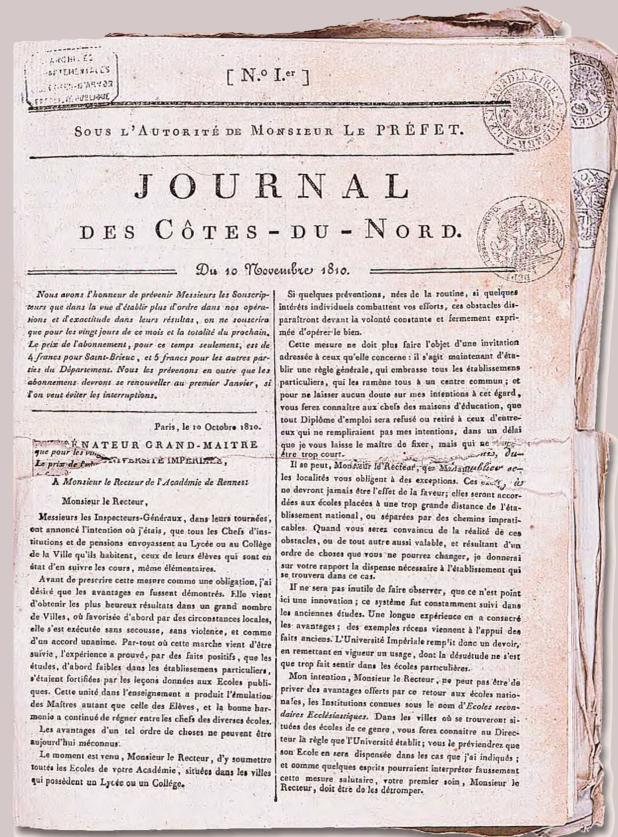
La fondation du *Journal des Côtes-du-Nord* se déroule selon une chronologie politique et administrative en cinq actes : un décret impérial (3 août 1810), suivi d'un arrêté préfectoral d'autorisation de publication par le préfet Boullé (24 octobre 1810) puis un prospectus de l'imprimeur Charles Beauchemin et une société fondée devant un notaire, et enfin, le premier numéro le 10 novembre 1810.



Prospectus et lettre pour fonder *Le Journal des Côtes-du-Nord*, 24 octobre 1810 (2 T 18)



Le 10 novembre 1810, « sous l'autorité de Monsieur le préfet » paraît donc le premier journal imprimé du département sous les presses de l'imprimeur Charles Beauchemin. Repris, le 29 août 1815, par l'imprimeur légitimiste Louis-Mathieu Prud'homme (1769-1853), il disparaîtra au lendemain du 9 janvier 1821, ne laissant après lui qu'une modeste *Feuille d'annonces, littéraire, agricole, industrielle, commerciale des Côtes-du-Nord* (1^{er} mai 1815-26 octobre 1839).



Le Journal des Côtes-du-Nord, 10 novembre 1810-9 janvier 1821 (JP 9)

Les journaux politiques départementaux

De 1836 à 1849 naquit dans le département une presse « d'opinion », fidèle reflet de l'échiquier politique dans la première moitié du XIX^e siècle. Un journal libéral (*Le Publicateur des Côtes-du-Nord*, 1836) rejoint par un journal de sensibilité républicaine (*Le Moniteur Breton*, 1843) vont s'opposer à un journal monarchiste (*Le Français de l'Ouest*, 1840) et à une feuille bonapartiste (*La Bretagne*, 1848).

Le Publicateur des Côtes-du-Nord (25 juin 1836-27 février 1916) (JP 73).

De tendance gouvernementale sous la Monarchie de Juillet, ce journal départemental est considéré comme « sans influence politique » sous le Second Empire, comptant 300 abonnés en 1856 (2 T 14).

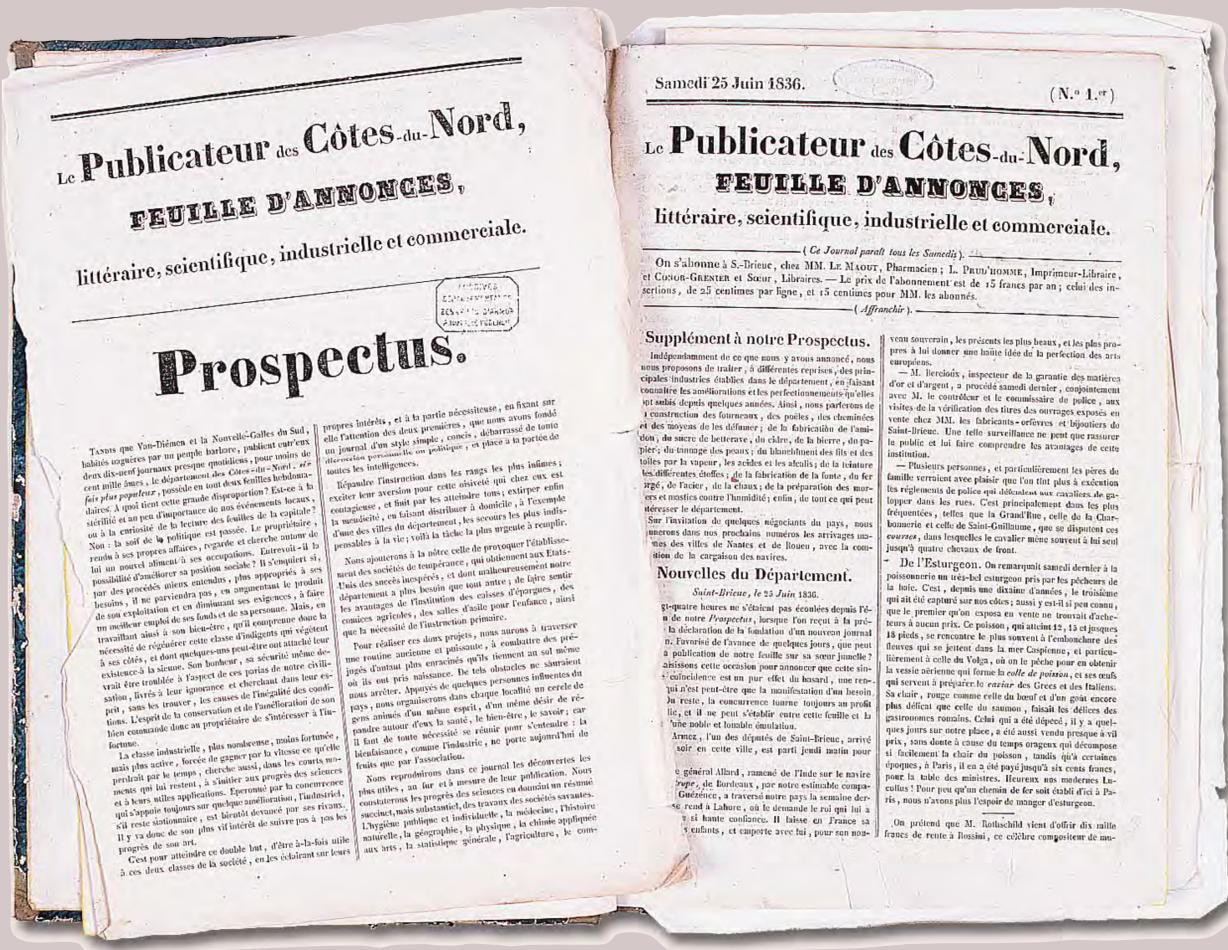
Le Français de l'Ouest (18 avril 1840-11 mai 1848) imprimé par Prud'homme et avec pour directeur Jules Geslin de Bourgogne (JP 40).

De tendance monarchiste, il cherche une nouvelle voie conciliant monarchie et « démocratie chrétienne ».



Le Français de l'Ouest, 11 mai 1848, « Adieux à nos lecteurs » (JP 40)

Jules-Henry Geslin de Bourgogne (1812-1877) s'installe à Saint-Brieuc en 1839 pour fonder *Le Français de l'Ouest*. Journaliste, historien, premier président de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, conseiller municipal et général, cet érudit est une personnalité rayonnante au cœur de la vie briochine. Sa vigilance a permis de conserver au département de nombreux monuments et objets d'art. Ses contributions à l'histoire de la Bretagne font encore autorité (*Études sur la Révolution en Bretagne...*, 1858 ; *Anciens évêchés de Bretagne...*, 1855-1879).

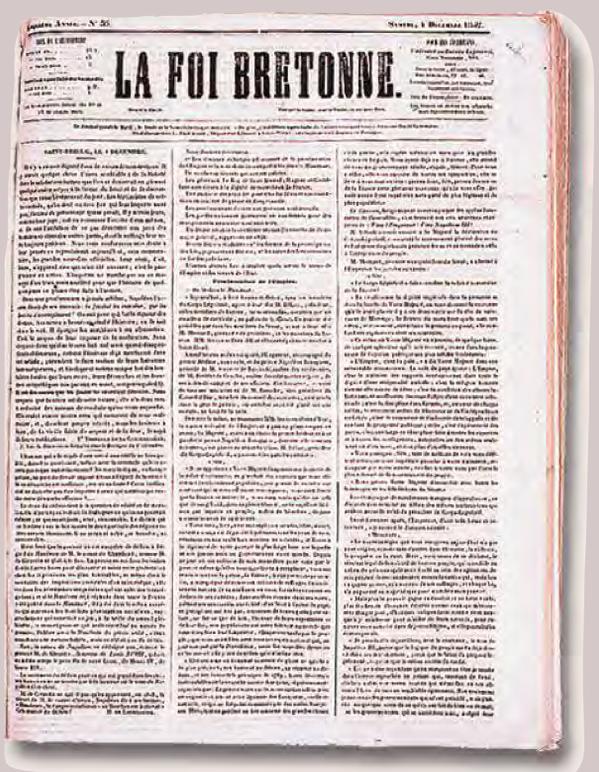


Le Publicateur des Côtes-du-Nord, prospectus, juin 1836 et premier numéro, 25 juin 1836 (JP 73)

Son directeur, Charles Le Maoût (Saint-Brieuc, 5 juillet 1805-Saint-Brieuc, 17 octobre 1887), homme curieux et éclectique, était pharmacien. Il obtient son brevet d'imprimeur en 1840 et crée son imprimerie. Homme de sciences comme de lettres, il fonde le journal *Le Publicateur des Côtes-du-Nord*. Installé à son compte, il édite ou participe à la rédaction de diverses publications telles que *L'Agriculteur des Côtes-du-Nord*, *Le Républicain des Côtes-du-Nord*, *L'Indépendance bretonne...*

C'EST ÉCRIT DANS LE JOURNAL!

La Foi Bretonne, Saint-Brieuc, (8 septembre 1848-[30 avril 1939]) (JP 41).
Comptant 500 abonnés en 1856, ce journal politique monarchiste légitimiste est noté comme n'ayant que « peu d'influence » (2 T 14).



La Foi Bretonne, Saint-Brieuc, 4 décembre 1852 (JP 41)

La Bretagne (Saint-Brieuc, décembre 1848-février 1860) (devient *L'Armorique*, février 1860-août 1896) (JP 3).
Ce journal catholique libéral prend comme sous-titre *Journal des devoirs et des droits de tous. Dieu et la Société*. Il recense 650 abonnés en 1856. Bonapartiste, il est reconnu comme dévoué au gouvernement (2 T 14). Pourtant en 1860, le journal *La Bretagne* est supprimé par décret pour avoir critiqué la nouvelle orientation de la politique étrangère impériale.

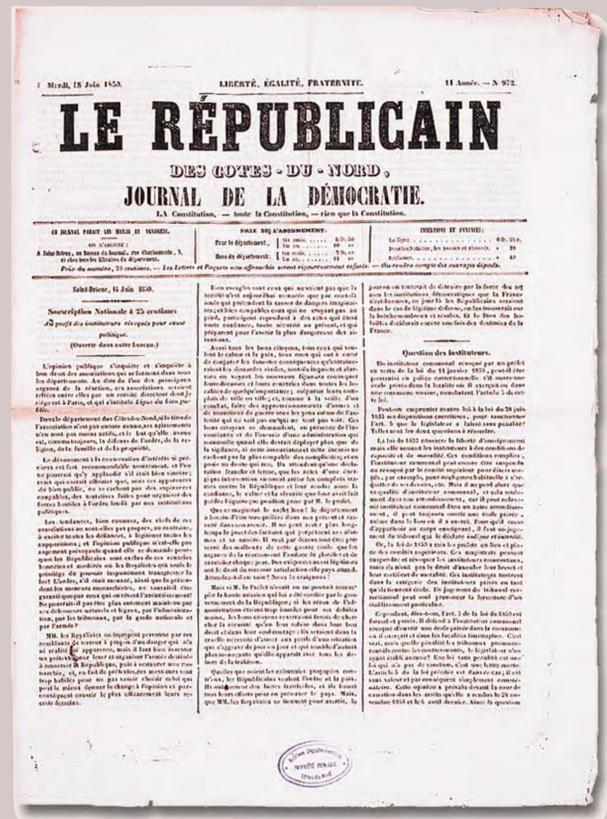


Autorisation en août 1879 d'intercaler dans le journal *L'Armorique*, une gravure « à la mémoire du prince impérial » (2 T 18)

Le Moniteur Breton, (1^{er} juin 1843-1^{er} février 1848), [puis] *Le Républicain des Côtes-du-Nord* (10 avril 1850-5 janvier 1852), [puis] *Les Côtes-du-Nord* (28 juin 1868-28 avril 1875) (JP 17).

Ces journaux sont dirigés ouvertement ou « en sous-main » par Alexandre Glais-Bizoin, député républicain de Loudéac et sont imprimés par Charles Le Maoût. De tendances républicaines affirmées sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire, le journal devient républicain opportuniste sous la Troisième République.

Ce numéro 972 du 18 juin 1850 porte le sous-titre de *Journal de la démocratie*. Il affiche sa vigilance républicaine face aux « complots tramés contre la République ».



Le Républicain des Côtes-du-Nord, 18 juin 1850 (JP 17)



Troisième partie : Contrôle, censure et liberté de la presse (1799-1940)

La presse sous contrôle (1799-1881)

La consultation des archives permet de cerner les outils et les acteurs du contrôle de la presse au XIX^e siècle. Les documents qui émanent de l'administration préfectorale et du ministère de l'Intérieur témoignent des évolutions de cette surveillance.

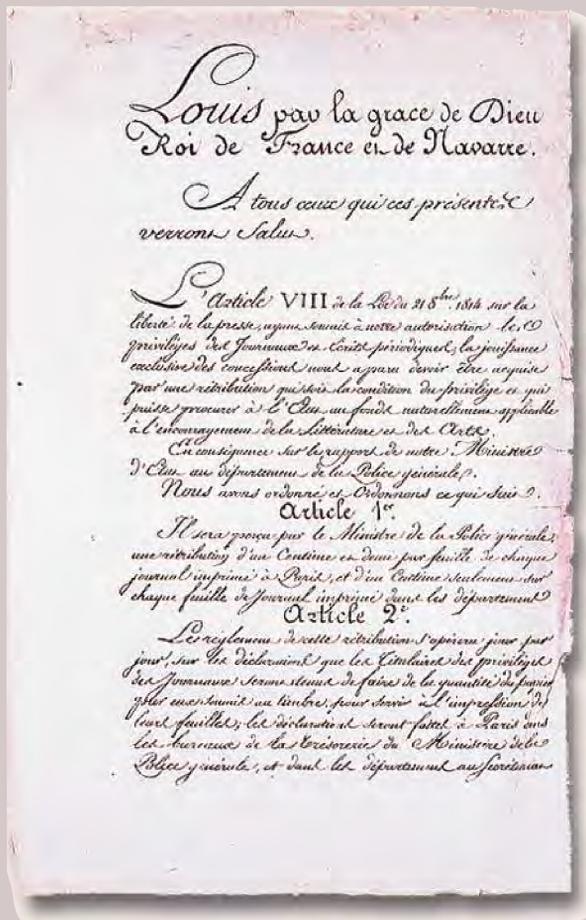
Obéir et conduire les esprits



Lettre du ministre de la Police générale de l'Empire au préfet des Côtes-du-Nord, Paris, le 9 pluviôse an XIII (2 T 2)

Les consignes du ministère sont explicites : chaque journal doit lui faire parvenir pour contrôle un exemplaire de chaque parution, aucune création n'est autorisée sans une autorisation formelle du ministre de la police, et enfin les rédacteurs doivent « éviter avec soin tout ce qui tendrait à inquiéter ou agiter les esprits, en quelques sens que ce soit, surtout en matière de religion ».

La censure de l'argent



Loi du 21 octobre 1814 sur la liberté de la presse (2 T 2)

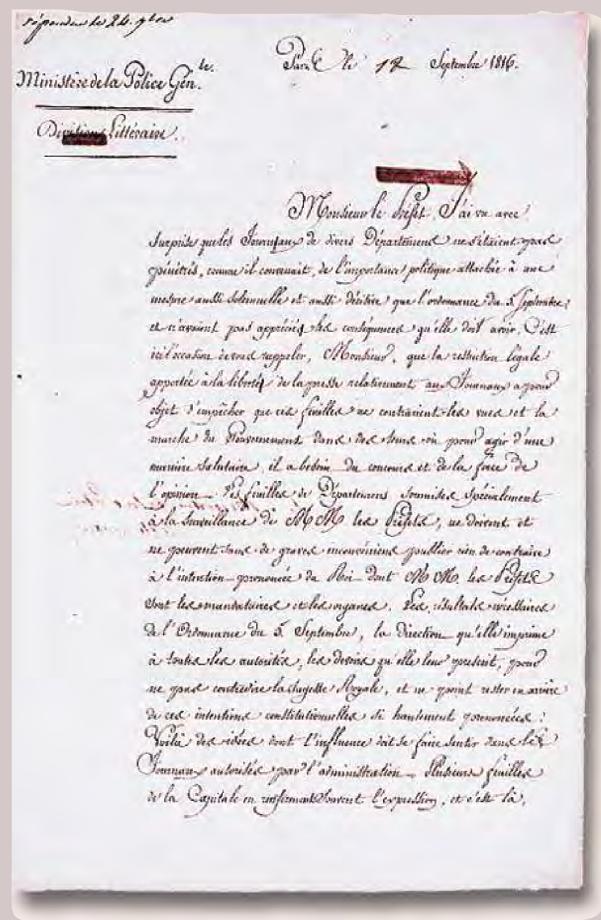
La Restauration procède à l'imposition d'un centime par feuille imprimée en province. La censure de l'argent se compose de deux éléments : le droit de timbre et le cautionnement préalable.

Le droit de timbre, institué par la loi du 13 brumaire an VII (3 novembre 1798) a été perçu jusqu'en 1881, sans interruption. Son but est purement fiscal. Pour les journaux, c'est une limite pour le tirage, surtout pour les journaux d'opposition.

Le cautionnement préalable à tout journal a été pratiqué de 1814 à 1848 et de 1849 à 1870. Le dépôt de l'argent était effectué auprès du tribunal civil du département.

« La voix de son maître »

« Les feuilles de départements soumises spécialement à l'autorité de MM. les Préfets, ne doivent et ne peuvent sans de graves inconvénients publier rien de contraire à l'intention prononcée du Roi [...] à l'époque où se préparent de nouvelles élections, tout ce qui peut influencer sur l'opinion mérite une attention particulière ».

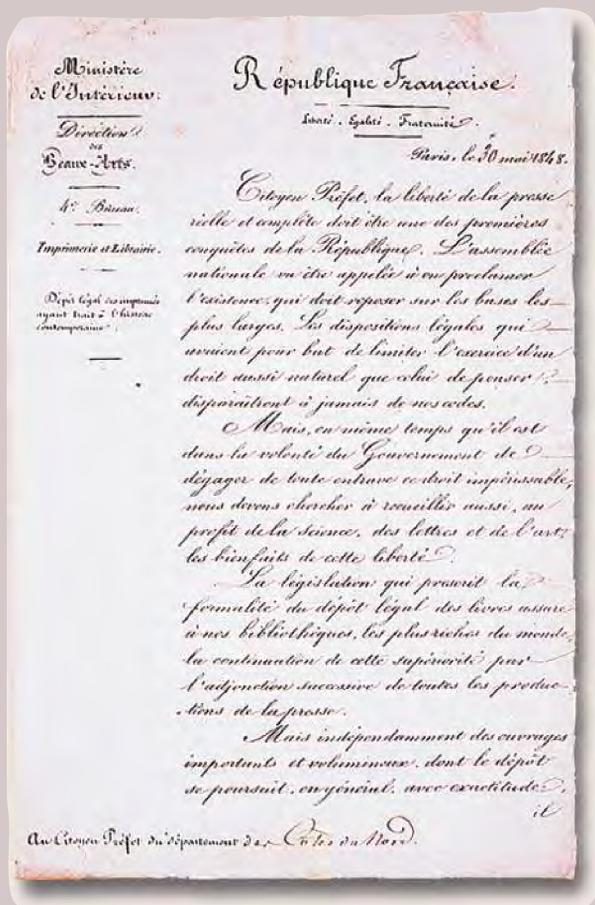


Lettre du ministre de la Police générale au préfet des Côtes-du-Nord, Paris, le 18 septembre 1816 (2 T 2)

1848 : éphémère liberté et dépôt légal pérenne

Après un plaidoyer pour la liberté de la presse, le ministre souligne l'intérêt historique et culturel du dépôt légal de toutes les productions de la presse au même titre que les livres.

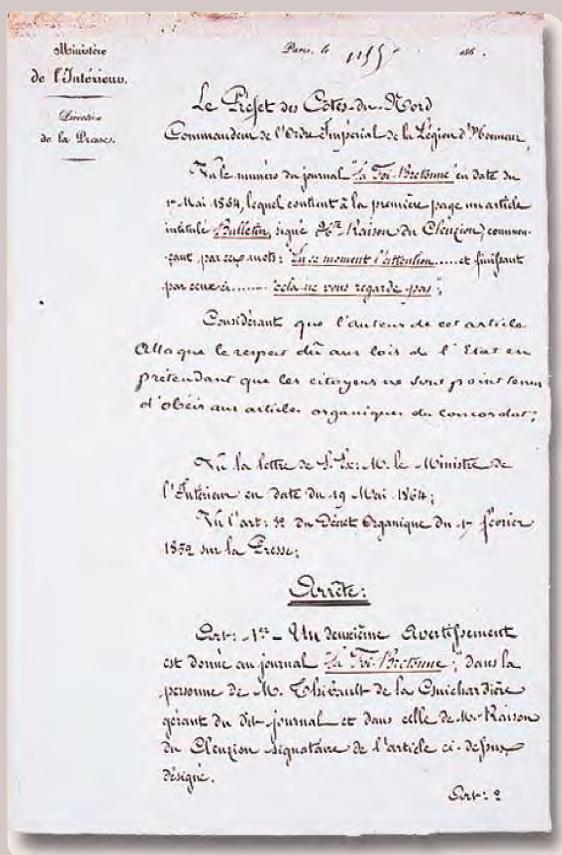
Mais dès 1852, un nouveau décret indique : « Tout journal traitant de matière politique ou d'économie sociale ne pourra être créé sans l'autorisation du gouvernement ».



Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet des Côtes-du-Nord, Paris, le 30 mai 1848 (2 T 2)

La presse avertie

Un arrêté préfectoral du 20 mai 1864 donne un second avertissement au journal légitimiste et ultramontain *La Foi Bretonne* pour avoir manqué au « respect dû aux lois de l'État en prétendant que les citoyens ne sont point tenus d'obéir aux articles organiques du Concordat » (2 T 18).



Arrêté préfectoral, 20 mai 1864 (2 T 18)

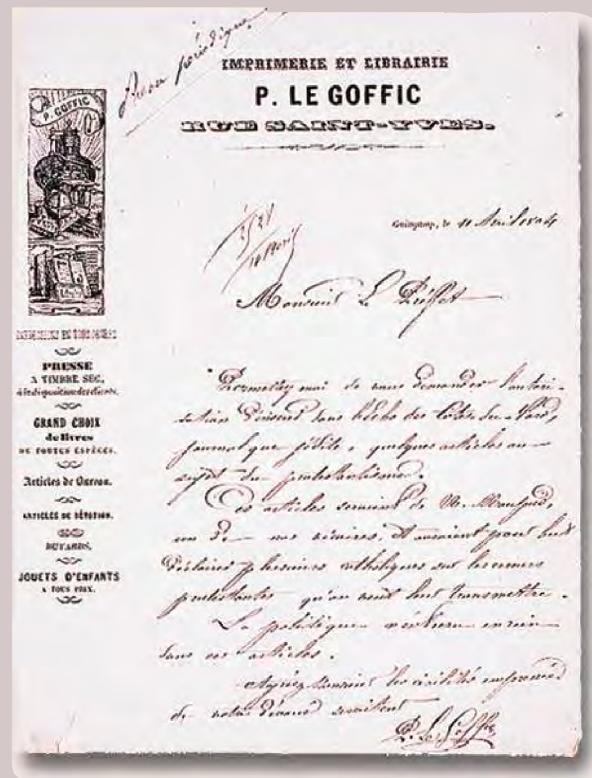
La presse interdite, un veto planétaire

Des journaux belges, russes, suisses, anglais, espagnols ainsi qu'un journal iranien, un journal italien, un journal berlinois et un journal américain sont mis à l'index par le Second Empire.

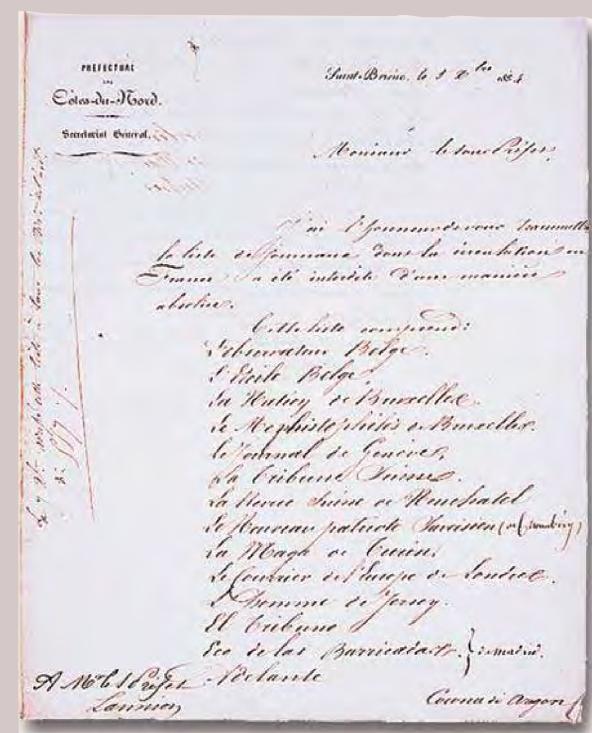
Lettre du préfet au sous-préfet de Lannion concernant « la liste des journaux dont la circulation en France a été interdite d'une manière absolue », Saint-Brieuc, le 5 décembre 1854 (2 T 8)

La presse circonspecte

Cette lettre à en-tête de l'imprimeur Pierre Le Goffic (1837-1884) du 11 avril 1864 demande au préfet « l'autorisation d'insérer dans *L'Écho des Côtes-du-Nord* (arrondissement de Guingamp) [...] quelques articles au sujet du protestantisme » (2 T 21).



Lettre de Pierre Le Goffic au préfet des Côtes-du-Nord, 11 avril 1864 (2 T 21)



Couverture officielle d'un voyage impérial

La presse départementale et ses imprimeurs sont mis à contribution pour la réussite du « voyage de leurs majestés » en août 1858. Pour préparer le terrain, des programmes sont diffusés. À Saint-Brieuc, les Frères Guyon impriment les affiches annonçant le programme officiel. À Dinan, l'affichette diffusée par l'imprimeur Jean-Louis Bazouge (1818-1891), directeur de *L'Union Malouine et Dinannaise* propose des chants élaborés pour l'occasion, l'itinéraire impérial et sous le titre de « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice » une invitation pour le moins allégorique.

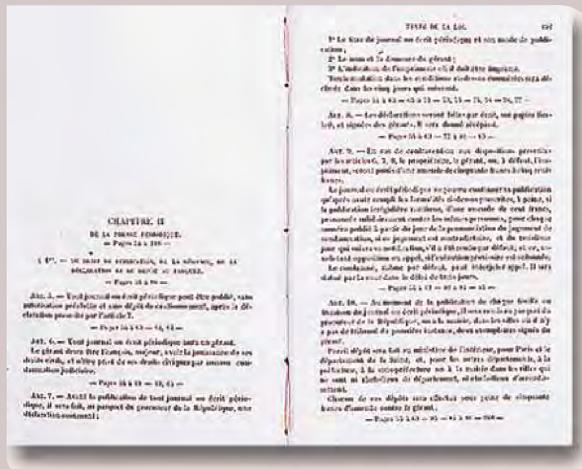


Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!

Chante un hymne d'allégresse et d'amour dans nos landes fleuries de boutons d'or et de bruyères roses, ô fidèle et bon peuple de Bretagne! Cloches de nos temples rustiques, de nos jolies chapelles assises à l'ombre des arbres verts, balancez-vous dans nos clochers à jour! Hautbois et binions des musiciens populaires de nos bourgs, jetez vos airs les plus doux à travers nos chemins creux, nos jannais et nos clairières! Sur la montagne et dans la vallée, chants des *pâtours* du Morbihan et du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, montez joyeusement vers le ciel! Jeunes femmes, jeunes filles, rudes garçons du pays de Vannes, du pays de Tréguier et de Saint-Brieuc, de la Cornouaille antique et du Léonais, prenez vos plus beaux habits, vos riches habits de drap blanc, de drap bleu, de drap rouge, de drap noir, bordés de galons d'argent et d'or fin! Tressaillite, enfus, ô noble terre de Du Guesclin, de Beuvernois, de Duguay-Trouin! Voici que Napoléon III, le neveu, le successeur, le continuateur de la gloire du grand Empereur, voici que l'Empereur de la paix, le Père du peuple, le Sauveur de la France s'avance vers toi! Il vient, seconde Providence, interroger les besoins de cette province qu'il aime, de cette province trop délaissée depuis des siècles; il vient apporter l'espérance à ces pauvres contrées qui t'attendent pour prospérer qu'une énergique impulsion! Travailleurs du sillon et de l'atelier, habitants de la chaumière et du château, débris héroïques de la Grande-Armée, compagnons de Napoléon I^{er} et décorés de Sainte-Hélène, venez par milliers saluer de vos vivats enthousiastes l'ôte de la patrie et sa belle et gracieuse Compagne! Jamais si puissant Monarque n'avait daigné s'intéresser avec tant de sollicitude au sort de son peuple, dont il veut le bonheur. Suivez l'exemple de vos pieux pasteurs, de vos dignes administrateurs, préfets, sous-préfets et maires, qui s'empressent à l'envi de porter à Napoléon III, à l'Impératrice Eugénie, l'hommage de leurs sympathies, et de faire éclater sur leurs pas ces cris d'amour: Vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le Prince Impérial! vive la France!

Voyage de l'Empereur et de l'Impératrice en Bretagne, Dinan, Imprimerie Bazouge, [1858] (1 M 385)

La loi de 1881 sur la liberté de la presse



Texte de la loi de 1881 sur la presse, chapitre 2, « De la presse périodique », 1882 (bibliothèque, non coté)

La III^e République, avec la loi du 29 juillet 1881, instaure un nouveau régime administratif et pénal de la presse. La loi institue la liberté d'expression, déjà proclamée dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 (article 11).

Les principales dispositions de la loi sont :

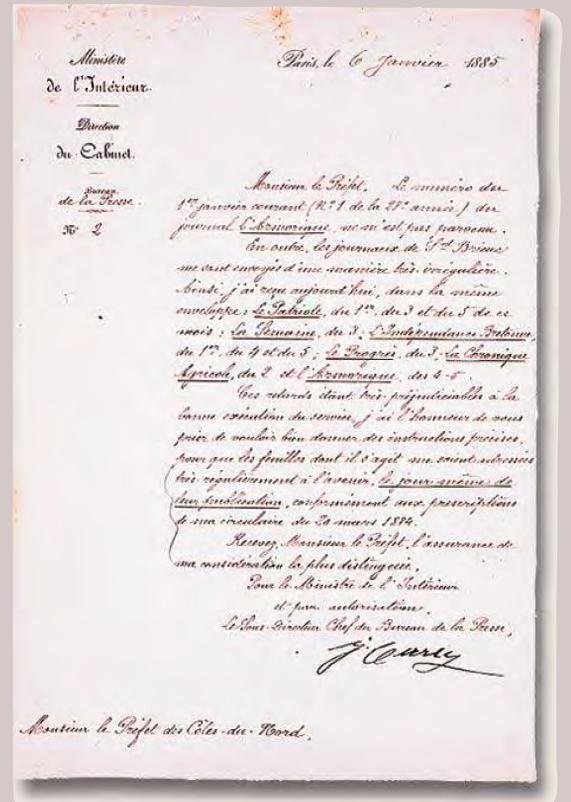
- la liberté d'impression est affirmée (article 1) et la censure est supprimée (article 2),
- tout journal peut être publié sans autorisation préalable (article 5),
- la diffusion est libre (article 20).

À ce droit à la liberté, la loi définit aussi « les délits de presse » comme la « provocation aux crimes et délits, les délits contre les personnes ou contre la chose publique ».

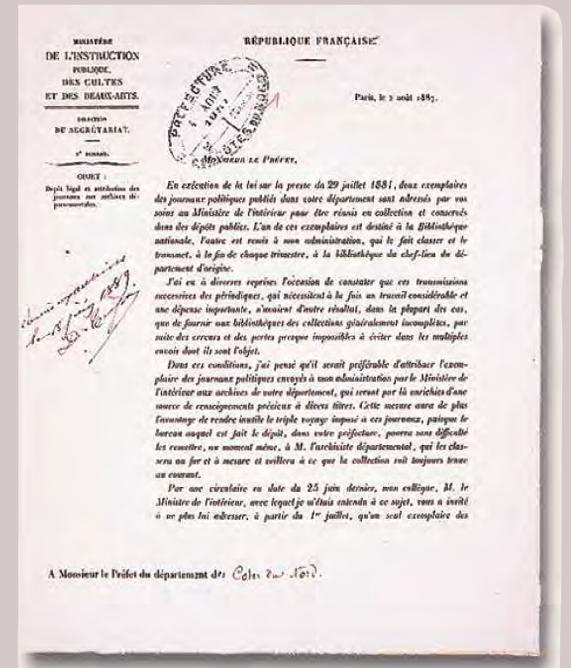
Lettre du ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts, Eugène Spuller (1835-1896), au préfet, au sujet du dépôt légal des journaux politiques et de l'attribution des journaux aux Archives départementales, le 2 août 1887 (2 T 22)

L'application de la loi et sa surveillance

Le dépôt légal (surveillance étatique et conservation) : il faut désormais déposer auprès d'agents de l'État, un ou des exemplaires de toute production artistique ou littéraire à des fins de conservation dans les collections des archives, bibliothèques ou musées.



Lettre du chef du bureau de la Presse (ministère de l'Intérieur) au préfet, le 6 janvier 1885, concernant les manquements au dépôt légal (2 T 22)



A Monsieur le Préfet du département des Côtes-du-Nord.

La « diffamation par la voie de la presse »

C'est l'entorse la plus souvent constatée au régime de liberté inauguré en 1881. La presse ne doit pas être le lieu de propos diffamatoires. La justice arbitre alors les débats.

La Religion nouvelle

Il est des gens qui persistent à croire que la vieille religion de nos pères pouvait avoir du bon, puisqu'elle a fait de nous des chrétiens, du bonheur, et la splendeur de la France. Nous sommes trop respectueux des « droits de l'homme », et du « progrès » pour porter atteinte à la liberté de conscience de nos lecteurs, mais ils comprennent aisément qu'un journal d'indépendance doit être de son temps. Or, il est indéniable que la France officielle ne voit plus du bon lieu : elle l'a chassé de son sein, même de ses monuments, et l'on voit, à la place, le diable dans sa blouse. C'est un fait indiscutable qu'il existe une Religion Nouvelle, une Religion à Dieu, dans laquelle il n'y a point de salut, point d'bonheur, point de péchés, point de tranquillité, point de liberté.

Nous aurions donc volontiers voulu à réviser, une doctrine du jour la pièce qui leur revient dans nos salons, et l'on nous assure qu'il n'y a rien de tel, cette doctrine est imputable au célèbre P. de la Roche, l'un des plus savants, des plus sages, des plus modestes, ainsi que les autres de la nouvelle Religion Latine, Macanique et obligatoire. Mais que personne, il nous en épargner les dépenses, nous en fera passer les bénéfices à nos amis, grâce à lui nous allons à l'encontre des autorités, nous avons la banque, nous produisons les documents, multipliant leurs comptes, et nous leur, d'ailleurs, en l'état d'embourgeoisement.

On a eu la bonne fortune de recevoir en hommage le Petit Catéchisme Laïc du département des Côtes-du-Nord, dont les auteurs ont été à l'usage des Ecoles Primaires, Secondaires, Supérieures, Normales et Universitaires. Nous n'y pourrions sans doute pas le publier en entier, mais nous nous ferons un plaisir d'en extraire les pages les plus intéressantes, pour permettre au lecteur d'apprécier, au moins, les beautés linguistiques de la Religion Nouvelle.

Nous en donnons maintenant la première leçon. Qu'on s'applique bien à lire, à relire, à lire vite et relire, et que, dans huit jours, tout le monde la sache par cœur ? N'y a-t-il quelque chose de difficile dans l'étude de la leçon, Messieurs les Instituteurs Laïcs ou Médecins, leurs dévots compagnons, se feraient certainement un plaisir de punir toutes les explications désirées.

N.B. — Le nouveau catéchisme se récite sur le ton habituel.

Petit Catéchisme laïc du département des Côtes-du-Nord

PREMIÈRE LEÇON

D. — Où sommes-nous ?
R. — En Dieu, Dieu est au-dessus de nous.
D. — Où sommes-nous ?
R. — Où l'on est celui qui croit et professe une Religion descend du ciel, et qui s'écrit...

Caricature et dessin de presse

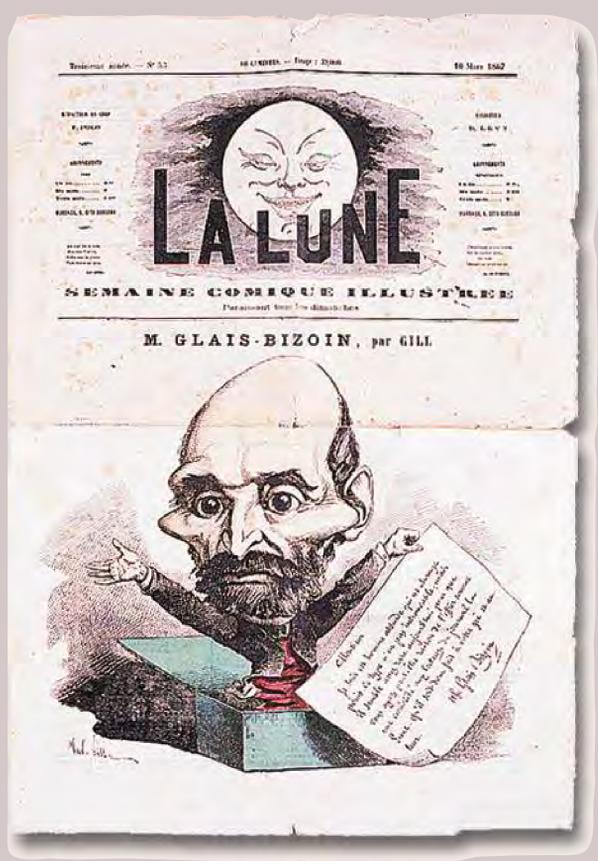
« Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur » (*Le Mariage de Figaro*, Beaumarchais).

La caricature (de l'italien « charger ») est le fait d'utiliser la satire dans une représentation pour faire rire et provoquer une réflexion. Au dessin, à charge, s'ajoute souvent un texte bref, simple et percutant. Arme politique au service d'auteurs talentueux du XIX^e siècle (Philippon, Daumier, Gill...), la caricature devint redoutable et redoutée.

La technique de la lithographie (dessin au crayon gras sur une pierre grainée ensuite encrée), permettait aux caricaturistes de « coller » à l'actualité.

Des journaux proprement satiriques apparurent sous le règne de Louis-Philippe, pour appartenir, comme sous le Second Empire, à l'opposition. Cette unanimité ne tint pas sous la II^e et la III^e République, où la liberté d'expression des caricaturistes fut de tous les combats. La III^e République, surtout après 1881 (une fois la censure préalable levée), fut l'âge d'or de la caricature mais pas pour autant du talent. En effet, la férocité, voire l'ignominie des attaques, devait atteindre des « sommets » durant l'affaire Dreyfus.

Voici quelques personnalités, originaires de notre département, qui ont inspiré les caricaturistes de la presse nationale.



Alexandre Glais-Bizoin par André Gill, *La Lune*, semaine comique illustrée, 10 mars 1867 (49 J 5-9)



« Une » de *La chronique illustrée*, journal de Paris, bi-hebdo n° 32 du 7 février 1869 présentant « Messieurs les députés », dont Glais-Bizoin (1 J 126-6)

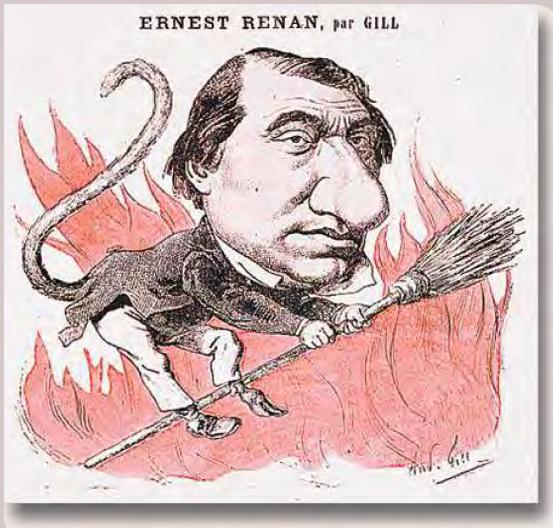
Article intitulé « Petit catéchisme laïc du département des Côtes-du-Nord », 17 juillet 1926, *L'Électeur des Côtes-du-Nord* (JP 42)

Alexandre Glais-Bizoin

Alexandre Glais de Bizoin, dit Glais-Bizoin (Quintin, 11 mars 1800-Saint-Brieuc, 6 novembre 1877). Républicain convaincu, député des Côtes-du-Nord de 1831 à 1870. Connu comme le père du timbre-poste, il présenta, en effet, le 27 février 1847, un projet de loi adopté le 24 août 1848. Le premier timbre-poste, un « Cérès noir » de 10 centimes fut imprimé le 1^{er} janvier 1849. Le 4 septembre 1870, il fut avec Gambetta l'un des cinq membres du gouvernement de la Défense nationale. Il meurt en 1877, avant la victoire définitive de son camp et l'élection de son ami Jules Grévy à la présidence de la République.

En 1927, Gaston Ferchat et Guillaume Corfec, du journal *L'Électeur des Côtes-du-Nord* sont reconnus coupables d'avoir diffamé les membres de l'enseignement primaire laïque du département [...] dans un article intitulé « Petit catéchisme laïc du département des Côtes-du-Nord » et condamnés par un arrêt de la cour d'assises de Saint-Brieuc à 1000 francs d'amende et 1 franc de dommages et intérêts pour diffamation (2 U 840).

Ernest Renan



Ernest Renan, par André Gill (15 Fi 32)

Écrivain (Tréguier, 1823-Paris, 1892). Agrégé de philosophie en 1847, Renan soutint en 1852 une thèse sur Averroès et l'averroïsme. Après la guerre de 1870-1871, il publia *La réforme intellectuelle et morale de la France*. Rallié à la III^e République, il en devint un personnage officiel. Il acheva alors la publication de son *Histoire des origines du Christianisme*. Le 13 septembre 1903, le président du Conseil Émile Combes (1835-1921) inaugura à Tréguier une statue d'Ernest Renan, sculptée par Jean Boucher. Sa maison natale est aujourd'hui classée monument historique.

Gustave Téry

Gustave Téry (Lamballe, 5 septembre 1870-Paris, 1928).

Agrégé de philosophie et journaliste, il fut le fondateur et le rédacteur en chef de *L'Œuvre* (1902-1945), un journal de tendance radicale-socialiste et anticléricale.



Gustave Téry, directeur de *L'Œuvre*, photographie dans *Les Hommes du Jour*, 16 février 1918 (6 bi 600) et caricature dans *Fantasio*, 15 septembre 1918 (BP 601-280)

Marcel Cachin

Gilles-Marcel Cachin (Paimpol, 20 septembre 1869-Choisy-le-Roi, 12 février 1958). Cet homme politique fut professeur de philosophie à Bordeaux (1893-1904), adjoint au maire de Bordeaux (1900-1904), conseiller municipal de la Goutte d'Or à Paris, conseiller général de la Seine (1912-1958), député du XVIII^e arrondissement (1914-1932) et directeur du journal *L'Humanité* (1918-1958). Membre de la Commission permanente de la SFIO (1907-1920), il se déclara pour la majorité communiste au Congrès de Tours (1920). Il fut membre du Bureau politique du PCF, sénateur de la Seine de 1935 à 1940 et député (1945-1958).



Marcel Cachin, caricature dans *Fantasio*, 15 juin 1918 (BP 601-274) et photographie publiée dans *Les Hommes du Jour*, 26 octobre 1918 (6 bi 600)

La caricature, un outil de propagande

Voici comment en 1906 on balaye la question du droit de vote des femmes dont on craint ici une plus grande clairvoyance. 1944 est encore loin !



L'Électeur des Côtes-du-Nord : supplément pour le pays « trécorrois », (1^{er} juillet 1906), caricature concernant le droit de vote des femmes (JP 42 supplément)



En Avant : journal républicain libéral, dimanche 24 avril 1910 (JP 30)

La presse et la politique au début du XX^e siècle

Seul outil de diffusion des partis et des personnalités politiques, la presse départementale se divise comme la politique en deux grandes tendances : la presse d'opposition et la presse gouvernementale.

La presse d'opposition

La Croix des Côtes-du-Nord et son édition bretonnante *Kroaz ar Vretoned*, *L'Indépendance bretonne*, *L'Électeur des Côtes-du-Nord*, *Le Moniteur des Côtes-du-Nord*, *Le Nouvelliste*.

Ces journaux soutiennent tous les candidats antiministériels.

L'Ouest-Éclair, journal régional.

La presse gouvernementale

Le Réveil du docteur Boyer, soutient jusqu'en 1903 tous les candidats ministériels.

Le Publicateur des Côtes-du-Nord,
Le Petit Bleu de Dinan,
Le Lannionnais,
La Nouvelle République,
L'Indépendant Guingampais.

Les limites de son rayonnement

Peu de gens lisent encore les journaux et la presse. En conséquence, elle ne semble pas avoir encore une grosse influence. Les obstacles sont nombreux : le coût d'un abonnement pour une population rurale à 90 %, l'illettrisme encore important, la langue bretonne employée dans 23 cantons sur 48 alors qu'il n'existe que deux journaux en breton : *Kroaz ar Vretoned* et *Ar Bobl*. Pour autant, sur chaque aspect les progrès sont notables.

« Anastasie » ou la censure en temps de guerre

En temps de guerre, le contrôle de la presse prend une tournure particulière. L'information devient plus que jamais un enjeu d'ordre national. De ce fait, l'étude de la censure ne peut être totalement dissociée des événements militaires. Les fonds d'archives de la série M (fonds de la préfecture) permettent de découvrir quelques aspects de la censure exercée par l'état-major français malgré les plaintes des journalistes. L'information paraît alors particulièrement subjective, partisane et partielle et ce, pour la plus grande ignorance des réalités de la guerre par les civils.

De 1914 à 1918 : une presse locale censurée

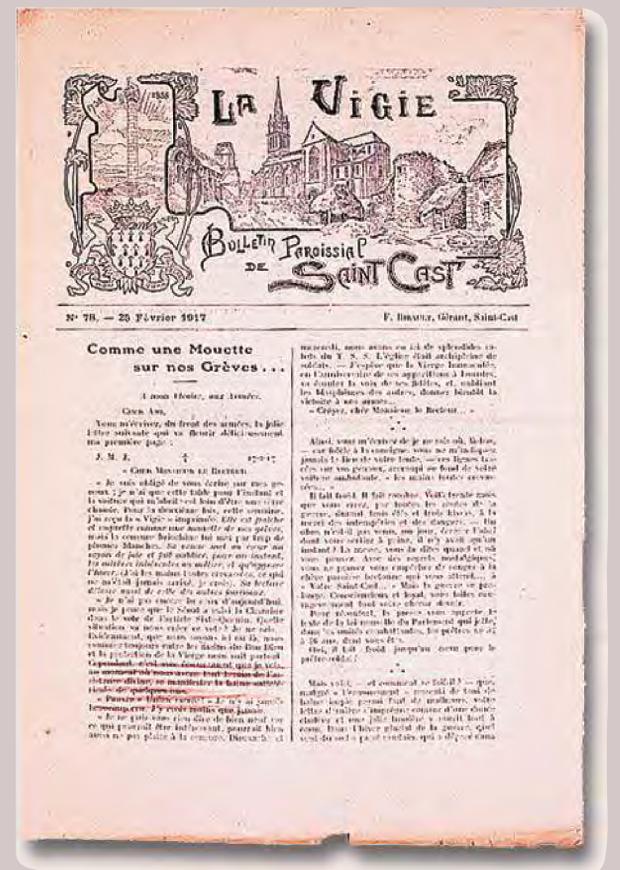
En 1914, le Bureau de presse du ministère de la Guerre est chargé de lire la première épreuve (la « morasse ») de chaque journal, et d'interdire partiellement ou totalement un article ; le journal paraîtra ensuite avec des passages en blanc, correspondant aux paragraphes qui ont été censurés. Autre solution, il paraît « caviardé », c'est-à-dire que les passages censurés sont recouverts d'une couleur noire : le caviar.

L'armée censure ainsi les articles soit trop polémistes (notamment vis-à-vis des députés), soit trop alarmistes (pour tenter d'éviter de démoraliser les civils et les militaires).

La presse (comme le courrier) est ainsi censurée et se voit contrainte d'annoncer uniquement les « bonnes » nouvelles fournies ou tolérées par le gouvernement et l'état-major. Les Français sont donc en général mal informés et le « bourrage de crâne » est à son comble. L'arrière est certes conditionné, mais est aussi placé en décalage pour apprécier les faits à leur juste valeur et comprendre l'attitude des soldats.

Au fil du temps, les civils finiront par mettre en doute la crédibilité de la presse. Celle-ci multipliant les insinuations, l'information deviendra plus objective à partir de 1917.

La censure d'un bulletin paroissial



La Vigie, bulletin paroissial de Saint-Cast, n° 78, 25 février 1917 (2 T 13)

Extraits :

Non censuré

La censure brioquine lui met trop de plume blanche.

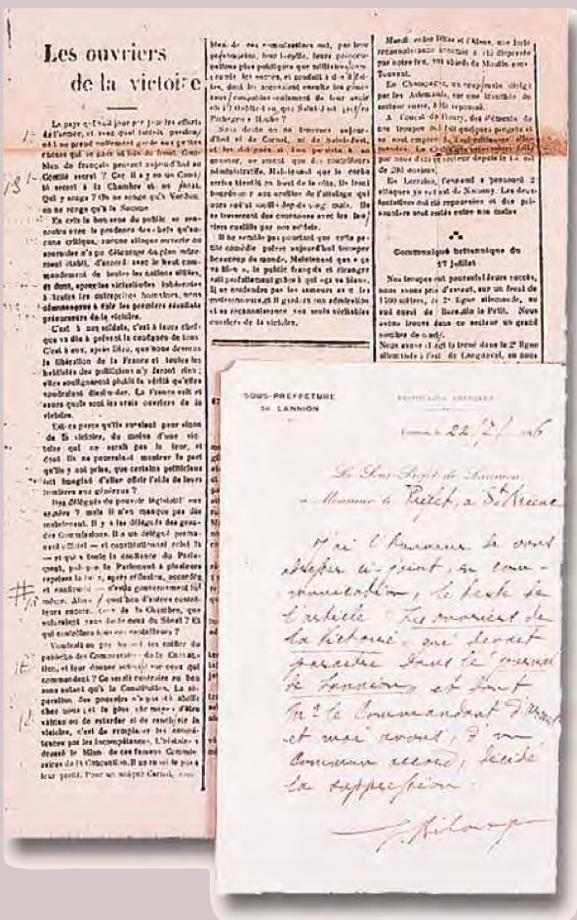
Censuré

Cependant, c'est avec écœurement que je vois au moment où nous avons tant besoin de l'assistance divine, se manifester la haine anticléricale de quelques-uns. « Pauvre » « Union sacrée ! ». Je n'y ai jamais beaucoup cru. J'y crois moins que jamais.

Auteur : un soldat anonyme.

Ce que le censeur relève et rejette ici c'est « l'appréciation qui serait de nature à exercer une mauvaise influence sur l'état d'esprit du lectorat » (loi sur l'état de siège, 5 août 1914), en l'occurrence sur les chrétiens de Saint-Cast et la critique de l'Union sacrée.

Un article interdit



« Les ouvriers de la victoire », Journal de Lannion, 22 juillet 1916 et note du sous préfet au préfet (2 T 13)

Le sous-préfet de Lannion informe le préfet de l'interdiction (22 juillet 1916) d'un article mettant en cause la volonté des parlementaires de s'immiscer dans les décisions militaires par le biais de « délégués du pouvoir législatif aux armées ». On vise ici l'« interdiction de publier des informations qui se rapportent à l'organisation militaire de nature à favoriser l'ennemi (loi du 5 août 1914) ».

De la censure à l'interdiction. Le Réveil des Côtes-du-Nord : journal républicain socialiste.

Le Réveil des Côtes-du-Nord : journal républicain socialiste, 1899-1939 (1 M 363), imprimé à Saint-Brieuc est l'organe du célèbre docteur Paul Boyer (1858-1939), le docteur Rébal dans *La Maison du peuple* de Louis Guilloux. Cet hebdomadaire, paraissant le dimanche, sert à son mentor pour défendre ses idées et leurs évolutions. En 1925, il compte 700 abonnés (1 M 363).

Le docteur Boyer se retrouve aux prises avec la censure durant la guerre à cause de son anti-parlementarisme. Cela conduira les autorités jusqu'à lui infliger une peine d'interdiction de paraître de trois mois.

Le Réveil des Côtes-du-Nord : journal républicain socialiste, 21 février 1915 (JP 17/D)

L'article « L'une de l'autre » du docteur Boyer est pour moitié censuré.

Le Réveil des Côtes-du-Nord : journal républicain socialiste, 28 février 1915 (JP 17/D)

Sous le titre « Au caviar », le journal revient sur l'article de tête du dernier numéro en très grande partie supprimé par la censure. Le docteur Boyer poursuit ainsi : « Nous n'avons qu'à nous incliner. Nous le faisons, avec d'autant plus de facilité que nous sommes favorable à la censure ». On apprend au passage que l'extrait écarté comportait des critiques adressées aux ministres Jules Guesde et Marcel Sembat qui ont participé au Congrès socialiste international de Londres, attitude jugée comme anti-nationale par le journal.

Le Réveil des Côtes-du-Nord : journal républicain socialiste, 22 août 1915 (JP 17/D)

Dans son article de Une « Taisez-vous » le docteur Boyer s'en prend vigoureusement à la chambre des députés dont il juge « l'attitude [...] scandaleuse quant à sa prétention de diriger les armées et gouverner l'État ». Cela lui vaudra trois mois d'interdiction de paraître.

Le Réveil, 22 novembre 1915 (JP 17/D)

Le journal reparait sous ce seul titre désormais. Le docteur Boyer revient sur les raisons de cette suspension sans regretter une ligne de l'article incriminé.

Le Réveil, 30 juillet 1916 (JP 17/D)

Dans un article intitulé « Mauvais jeu », le docteur Boyer s'en prend une nouvelle fois aux députés. Il précise au passage que « la censure, qui veille jalousement sur la réputation de nos parlementaires ne me permet plus de dire, à leur sujet tout ce que j'en pense. Chaque fois que j'ai essayé, elle me caviarde sans pitié ».

Deux passages et une expression ont été supprimés :

– « C'est du moins sur cette fiction [la souveraineté du peuple] que la République est fondée. Il est vrai qu'elle ne tient pas devant les faits ».

– « Si la République Française avait été seule en 1914, comme l'Empire l'avait été en 1870, le désastre eut été infiniment plus grand. Et, cependant, l'avertissement donné à celle-là avait été plus précis, plus répété qu'à celui-ci... ».

– « ... de guerre civile ».

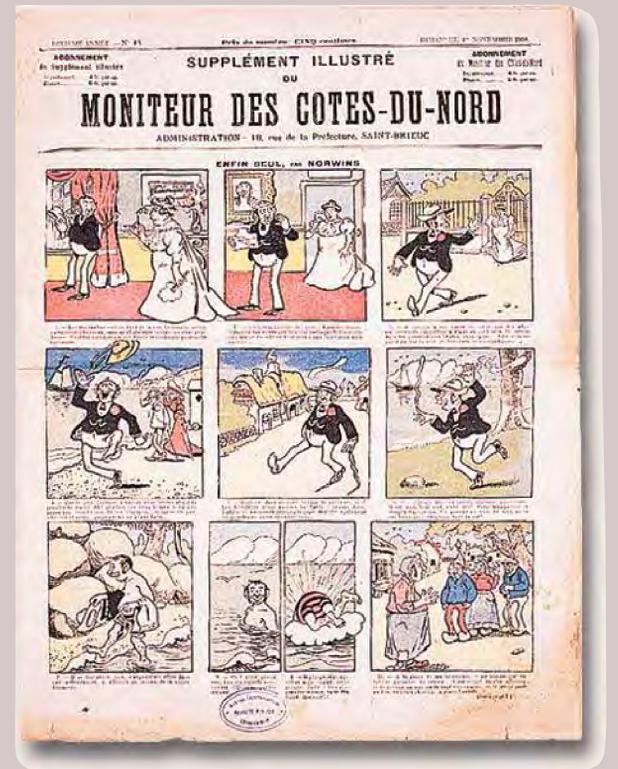


Le Réveil des Côtes-du-Nord : journal républicain socialiste, 21 février 1915, 28 février 1915 et 30 juillet 1916 (JP 17/D)

À la page du progrès

L'évolution des techniques d'impression (papier en continu, presse à moteur, presse électrique, dessins, images en couleur, photographies) et de circulation des informations (liaisons télégraphiques, télescripteur...) font de la période 1890-1914, la « Belle Époque » de la presse départementale. Le recensement des « premières » prend l'allure d'un palmarès.

Philippe d'Orléans (1861-1926), arrière-petit-fils de Louis-Philippe revint à Paris pour effectuer son service militaire. Sa venue provoqua des manifestations en sa faveur et il fut arrêté et emprisonné à Clairvaux. Cette détention provoqua la parution du dessin et de son commentaire dans le journal. Cet article montre les tendances politiques défendues par le journal monarchiste et clérical.



Supplément illustré du Moniteur des Côtes-du-Nord, dimanche 1^{er} novembre 1908, « Enfin seul »..., ou les aventures de Gustave Dondindac à la mer (JP 58-2)

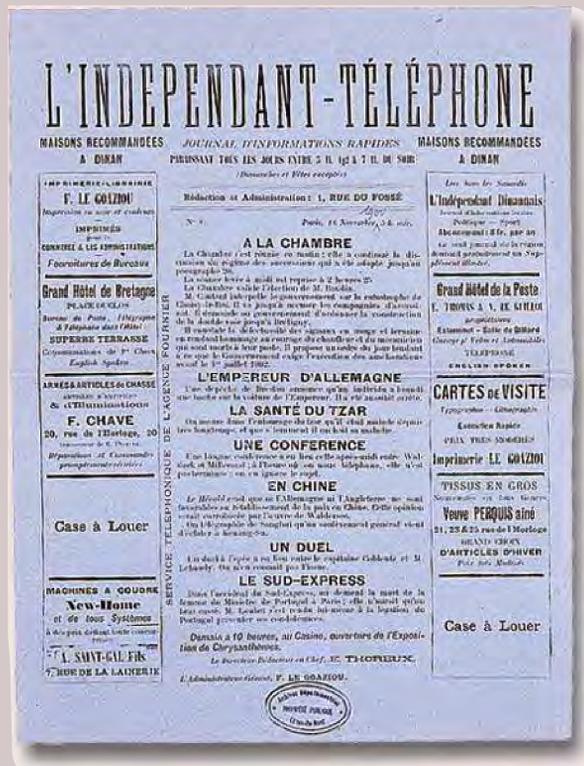
La couleur et le dessin sont associés pour faire naître la bande dessinée dans la presse. En 1908, alors qu'apparaissent « Les Pieds nickelés » dans *L'Épatant*, le *Moniteur des Côtes-du-Nord* offre à ses lecteurs son premier roman-feuilleton en images et en couleur. Le burlesque et le comique de situation sont l'atout dominical du journal.



Portrait du duc d'Orléans, par M. Mouroux, *L'Électeur des Côtes-du-Nord*, 6 avril 1890 (JP 42)

Ce portrait du duc d'Orléans, par M. Mouroux est le premier dessin inséré dans la presse départementale par *L'Électeur des Côtes-du-Nord*, le 6 avril 1890 (JP 42).

La loi du 22 juin 1886 obligea les familles des prétendants au trône de France à l'exil.

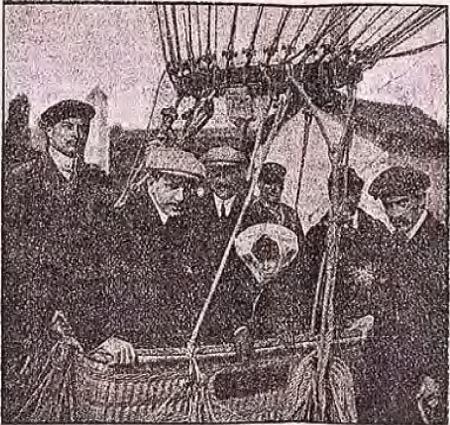


L'Indépendant-Téléphone, journal d'informations rapides paraissant tous les jours entre 5 h. 1/2 et 7 h. du soir, 16 novembre 1900 (JP 29)

Ce journal dinannais est composé de dépêches téléphoniques communiquées par une agence de presse à Paris (l'agence Fournier).

Cette information « en ligne » directe est donc une succession de brèves, permises par les progrès des techniques de communication (« dépêche de Breslau », « téléphone de Paris à Dinan », « télégraphe de Sanghaï à Paris »).

La nacelle du ballon « l'Eilati »



Dans la nacelle : de gauche à droite : MM. le marquis Edgar de Kergariou, de Lannion ; Ernest Tens, Orville Wright, Miss Katherine Wright.

Photographie de la nacelle du ballon « l'Eilati », *L'Électeur des Côtes-du-Nord*, 31 juillet 1909 (JP 42)

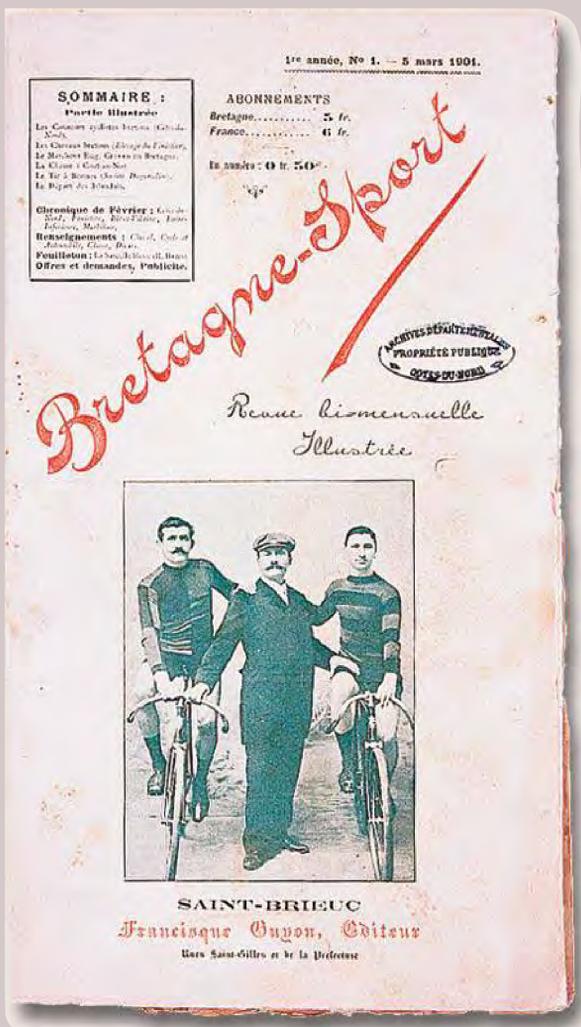
« *L'Électeur des Côtes-du-Nord* fait de nouveau figure de pionnier en diffusant cette photographie du ballon du marquis Edgard de Kergariou (1884-1948), sénateur-maire de Lannion (1938-1941). Secrétaire-adjoint de la commission d'aviation et membre du comité de l'aéro-club de Saint-Brieuc, il participe à la fête de l'aviation aux grèves de Cesson en 1909. Ce « sportsman, pilote-aviateur, pilote-aéronaute » s'élève pour rejoindre Corseul en soirée. Au cours de la guerre 14-18, il commanda une formation de ballons d'observation.

Le fait divers et le « canard sanglant »

Un acte admirable de dévouement

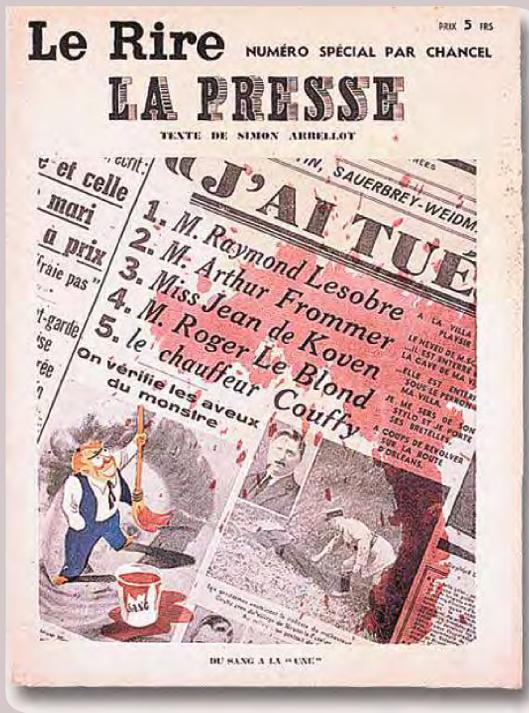
J'espère que l'on ne fera pas longtemps attendre à Mlle Françoise Clisson la médaille d'or qu'elle a si magnifiquement méritée. Née en Bretagne, dans les Côtes-du-Nord, il y a quarante-cinq ans, de taille petite, on la connaissait jusqu'ici comme une très brave fille, on sait maintenant que c'est une fille très brave. Elle est placée à Saint-Denis, chez les époux Bourgeot, cultivateurs, qui, lorsqu'ils sont aux champs, lui laissent le soin de leur commerce de détail, leur confiance en elle étant absolue. L'autre jour, une fillette de treize ans, Marie Kérisouët, poussant devant elle une petite voiture dans laquelle se trouvait sa petite nièce âgée de dix-huit mois, était venue acheter des pommes de terre, quand une formidable détonation retentit : c'était l'explosion de Saint-Denis dont on a lu les affreux détails. — Sauve-toi vite par là ! cria Françoise à la fillette de treize ans. Restait la voiture avec le bébé. Sans hésiter une seconde, Françoise Clisson la couvrit de son corps ; elle reçut ainsi deux poutres sur le dos, une autre sur la tête et son sabot a été brisé par une tuile. On l'a relevée en sang, mais l'enfant, que la moindre des trois poutres aurait tuée, n'avait pas une égratignure. Elle ne pensait qu'à sa patronne, se félicitant qu'elle n'eût pas été là à cause de l'émotion qu'elle aurait éprouvée ; elle songeait aussi au petit être que son sublime dévouement avait préservé et qui ne lui est rien. — Que voulez-vous, disait-elle, moi seule pouvais protéger l'enfant et mes vieux os pouvaient mieux résister que les siens à l'avalanche. Aussi, je n'ai point bougé tant que j'entendais les pierres, les madriers, les morceaux de fer ronfler autour de moi. Puis je ne sentais rien, je ne pensais qu'à l'enfant. Après, quand je n'ai plus eu à songer qu'à moi, ah ! alors, je me suis sentie brisée de tout le corps. Bien entendu ses maîtres ne l'ont pas laissée aller à l'hôpital ; ils soignent chez eux cette véritable héroïne du devoir et de la charité.

« Un acte admirable de dévouement » dans *Le Petit Journal* : supplément illustré, 3 juin 1900 (JP 114)



Bretagne-Sports, première année, n° 1, 5 mars 1901 (BP 57-1)

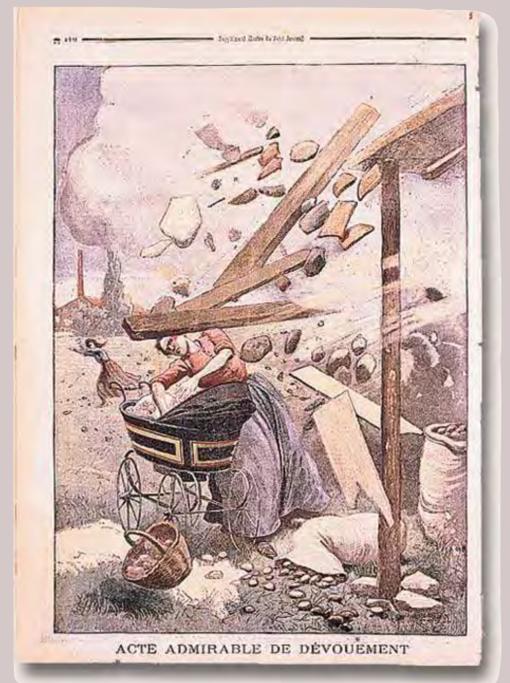
Bretagne-Sport, éphémère revue bimensuelle illustrée n'en fut pas moins novatrice. Premier journal « sportif » digne de ce nom, il rapporte ici les exploits de deux « forçats de la route », première photographie à l'appui. Ça se pose là !



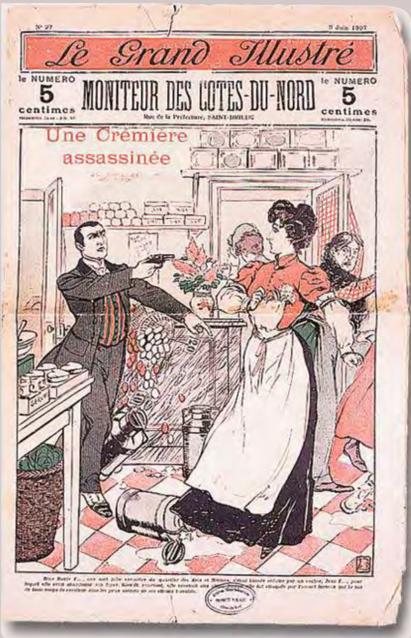
Le Rire : Numéro spécial : *La Presse*, « Du sang à la Une », 17 février 1939 (CERHE)

Le goût du public pour la presse « à sensation » ne date pas d'hier. Déjà, sous l'Ancien Régime, les colporteurs vendaient des « canards », composés d'une page imprimée. Ils s'organisaient autour d'un titre racoleur, de sous-titres et de gravures explicites (gravures sur bois). Chaque crime évoqué l'était de la manière la plus épouvantable possible et le colporteur n'avait aucun mal à en rajouter à l'oral.

Au XIX^e siècle, les comptes rendus des cours d'assises devinrent une mine inépuisable pour ces journaux passés maître dans l'art du fait divers. Pourtant, ils devinrent aussi une source d'inspiration car le crime n'était jamais assez atroce. Alors de faits divers arrangés, certains canards passèrent à la fiction et au règne du prodigieux.



Françoise Clisson, « née en Bretagne dans les Côtes-du-Nord, il y a quarante ans, de taille petite, on la connaissait jusqu'ici comme une très brave fille, on sait maintenant que c'est une fille très brave » (JP 114).



Le Grand Illustré : supplément du Moniteur des Côtes-du-Nord, 9 juin 1907, « Une crémère assassinée » et « Faits divers de la semaine », couverture et 4^e de couverture (JP 58-3)

Le fait divers fait aussi les beaux jours de la presse traditionnelle et l'événement, quand il le mérite, fait très largement la « Une » des journaux locaux. C'est le cas pour l'exécution publique d'une condamnation à mort, comme celle de Dargorne en 1896, place Duguesclin à Saint-Brieuc dans *Le Progrès des Côtes-du-Nord*. Ici en 1912, une exécution a lieu devant la porte de la prison à Saint-Brieuc (alors rue Monseigneur Morelle), comme en 1922 (devant la prison actuelle) et enfin à l'intérieur de celle-ci en 1939 (à la suite du décret du 24 juin 1939 sur l'interdiction des exécutions publiques).



« L'exécution de l'assassin Bourcier », *L'Indépendance Bretonne*, 10 janvier 1912 (JP 41/B)

La première exécution à l'intérieur d'une prison JEAN DEHAENE A ÉTÉ GUILLOTINÉ A ST-BRIEUC LE 19 JUILLET

Une exécution capitale a eu lieu à St-Brieuc, celle de Jean Dehaene qui, à Dinan, en décembre dernier, tua sauvagement à coups de couteau, sa femme et son beau-père, M. Sorel, devant leur immeuble, après avoir essayé de les écraser contre un mur avec son auto. Dehaene avait été condamné à la peine capitale, le 27 avril dernier, par la Cour d'Assises des Côtes-du-Nord.

C'est la première exécution qui, en vertu du récent décret-loi, a lieu à l'intérieur d'une prison. On sait, en effet, que le public n'est plus admis aux exécutions capitales, non plus que les membres de la presse. Un procès-verbal est dressé à l'issue de l'exécution et affiché à la porte de la prison, Assistaient seulement à l'application de la sentence, le procureur de la République, le président du tribunal, le juge d'instruction, un greffier, le défenseur, l'aumônier de la prison, le capitaine de gendarmerie, un commissaire de police et le médecin légiste.

Voici le texte du procès-verbal — le premier du genre — qui annonça que justice venait d'être faite :

« L'an 1939, le 19 Juillet, à 4 h. 30, Nous, Aufray, procureur de la République près le tribunal de St-Brieuc; Barc, juge d'instruction au même tribunal; Mathonnet, greffier en chef, nous étant transportés à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, conformément aux articles 377, 378 du code d'instruction criminelle et 26 du code pénal, déclarons que le nommé Dehaene Jean-François, né à Tourcoing le 13 avril 1904, chauffeur-mécanicien à Dinan, après l'accomplissement des formalités prescrites a été amené à 4 h. 30, par Desfourneaux Jules, exécuteur des hautes œuvres, dans la cour intérieure de la maison d'arrêt où nous l'avons accompagné, et que la condamnation à la peine de mort prononcée contre lui par arrêt de la Cour d'Assises des Côtes-du-Nord le 27 avril 1939, pour assassinats, a été exécuté. Dehaene ayant eu la tête tranchée en notre présence.

« Et le présent procès-verbal, dressé sur-le-champ par le greffier, a été immédiatement signé par M. le Procureur de la République, M^e le Juge d'Instruction et le greffier, ainsi que par M. Corbes, président du Tribunal Civil de St-Brieuc, désigné d'office à cet effet en remplacement du président des Assises par ordonnance de M. le Président de la Cour de Rennes du 17 juillet 1939.

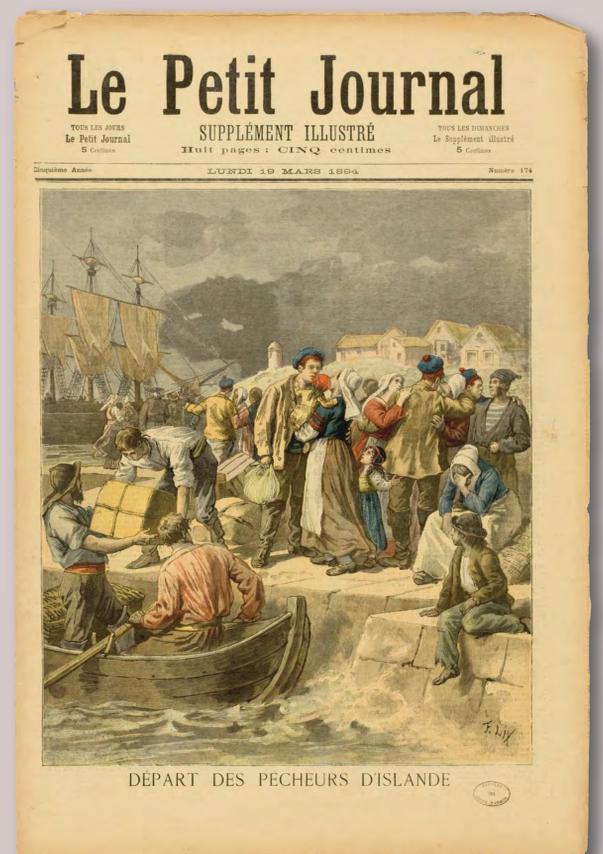
Ont signé : MM. Aufray, Barc, Corbes et Mathonnet ».

Après l'exécution, le corps de Dehaene a été dirigé sur le cimetière de l'Ouest, aux fins d'inhumation. M. Desfourneaux, exécuteur des hautes œuvres ; ses aides et les bois de justice ont repris le chemin de Paris.

La première exécution à l'intérieur d'une prison : « Jean Dehaene a été guillotiné à Saint-Brieuc le 19 juillet », *Dinan Républicain*, 27 juillet 1939 (JP 21)

La presse, reflet d'un département

« Le grand métier »



Le Petit Journal : supplément illustré, 19 mars 1894 (186 J 56)

La pêche à la morue en mer d'Islande ou « le grand métier » concerne à Paimpol entre 1852 et 1935 une cinquantaine de goélettes par an avec une vingtaine d'hommes d'équipage chacune. Ces campagnes de six mois sont dangereuses et sont endeuillées par plus de 2000 « péris en mer ».

LA FÊTE DES ISLANDAIS

Pour la première fois depuis de longues années, les goélettes islandaises sont parties sans avoir reçu la bénédiction du prêtre. Si, par la suppression de l'ordinaire cérémonie, M. Fromal a cru punir tout le monde, il s'est trompé et les marins eux-mêmes se sont montrés bien indifférents à la mesure de rigueur. Loin de bouder la fête, ils sont venus en plus grand nombre que les années précédentes, heureux au contraire, de se procurer une dernière distraction avant de se livrer au pénible labeur. Beaucoup, affranchis de toute religiosité et de toute croyance, se sont dit, avec raison, qu'un coup de goupillon de plus ou de moins ne peut avoir aucune influence sur la prochaine campagne. Quelques-uns, peut-être, confondant Superstition et Religion, ont craint d'encourir la malédiction divine et de ne pas faire un heureux voyage. Ceux-ci apprécieront l'étrange abstention d'un clergé qui fait passer ses satisfactions d'amour-propre avant l'intérêt spirituel et temporel de ses ouailles : ils se demanderont pourquoi la bénédiction de M. Fromal ne vaut pas celle de M. Morelle, pourquoi la prière d'un vicairé n'est pas aussi efficace que celle d'un évêque. Au retour, si la pêche a été bonne, ils associeront, dans leur esprit, Religion et Pêchisterie et iront grossir le flot sans cesse montant, des incroyables.

La Fête religieuse des Islandais a vécu. M. Fromal a dit, très adroitement, que si, à l'avenir, les circonstances étant plus favorables, (*alias*, s'il y avait de bonnes élections et une meilleure municipalité), on venait le prier de refaire une procession, il prêterait volontiers son concours et organiserait une cérémonie splendide.

Nous autres laïques, voire même républicains de toutes nuances, nous n'avons pas la sottise prétention de nous faire prier pour témoigner notre affectueuse sympathie aux marins. Un peu pris au dépourvu, cette année, nous avons voulu leur montrer quand même, que leur départ ne nous laissait pas insensibles. Jadis notre rôle était quelque peu effacé par les pompes de la religion et nous devions profiter de cette unique occasion pour souhaiter à nos amis chance et prospérité.

Hier, la superbe maladroite de M. Fromal nous a permis de reprendre notre rang : nous le remercions sincèrement d'avoir bien voulu nous céder la première place et d'ores et déjà, nous pouvons annoncer que 1905 et les années ultérieures verront aussi une Fête laïque des Islandais.

« La fête des Islandais », *Journal de Paimpol*, 21 février 1904 (JP 56)

Tout au long des campagnes de pêche, la presse locale donne sobrement des nouvelles de la flotte. C'est d'ailleurs le principal moyen d'information pour les familles restées à terre. Ce dépouillement contraste avec le traitement et la plus grande théâtralisation de la grande presse parisienne sur ce sujet (*Le Petit Journal : supplément illustré*, 1894) et plus particulièrement sur le mur des disparus de Ploubazlanec (*L'Illustration*, 1891, *Le Petit Journal Illustré*, 1924).

Le sport à la Une : l'exemple de la Coupe Florio (1927)

Le grand événement sportif de l'entre-deux-guerres dans le département fut la tenue de la Coupe Florio en 1927. L'épreuve portait le nom du chevalier Florio, un riche italien qui dotait la course d'un objet d'art d'une valeur de 100 000 francs. Elle se déroula à Saint-Brieuc grâce à l'industriel Lucien Rosengart (1881-1976), implanté au Légué, qui, en tant qu'administrateur de la maison Peugeot, fit remettre en jeu le précieux trophée gagné en 1926 en Sicile.



« La coupe Florio aujourd'hui à Saint-Brieuc » dans *La Dépêche de Brest et de l'Ouest*, dimanche 17 juillet 1927 (JP 167)

La documentation abonde sur le sujet, tant sur son annonce que sur son déroulement. La presse met là les bouchées doubles. *La Bretagne touristique*, de Octave-Louis Aubert, publiait déjà le *Bulletin officiel des automobiles clubs de Bretagne*. Elle réserve donc pour l'occasion de nombreuses pages et même un numéro spécial. *La Dépêche* en fait sa Une et la presse locale multiplie les comptes rendus (*Le Moniteur des Côtes-du-Nord*).

Le succès est au rendez-vous des 400 organisateurs et des nombreux partenaires (*L'Ouest-Éclair*, des industriels, l'administration...) avec 200 000 spectateurs... et de nombreuses personnalités présentes. La presse locale et régionale crée l'événement, l'organise et le rapporte. Un pas est franchi dans l'évolution des mentalités en faisant émerger du quotidien ce genre de manifestations « monstres ».

LA COUPE FLORIO

Le dimanche 17 juillet, la ville de Saint-Brieuc présentait un aspect de fête dont s'émerveillaient la foule des visiteurs débarquant dans la ville par tous les moyens de locomotion possible. Les trains, regorgeant de voyageurs, les déversaient, soit sur le joli cadre des Promenades, embellies encore par le soleil matinal, soit par la gare de l'Etat, où la circulation devenait intense. Les autos — en nombre incalculable — envahissaient les rues où circulaient les promeneurs. Les motocyclettes, les side-cars et la pratique bicyclette se faufilaient parmi la foule devenant de plus en plus dense.

Les rues décorées bleu et or, aux couleurs de la ville, les étalages artistiques des magasins, les maisons pavisées et prêtes aux illuminations, le grand abat-jour électrique — une trouvaille originale — rue Saint-Gilles ; tout concourait pour charmer les yeux des visiteurs.

Dès neuf heures du matin, des familles entières, portant leurs paniers de victuailles, se dirigeaient vers le circuit de la coupe Florio, où un étroit espace était réservé en bordure de route pour les spectateurs. La gaieté était de circonstance et, après s'être excusé de bonne grâce pour prendre la carte donnant le droit de circulation, chacun s'installait à sa fantaisie, les banquettes de la route et les talus verdoyants seront des tables idéales quand viendra l'heure du déjeuner.

1 heure. Le soleil brûle ; les tribunes regorgent de spectateurs ; toutes les autorités civiles et militaires ont pris leurs places réservées, les organisateurs — qu'il faut féliciter sur les points de leur prévoyance — veillent à ce que tout se passe suivant les règles.

Voilà le signal du départ : une à une, d'après leurs catégories, les voitures s'élancent, légères et rapides. Nous voyons passer comme des bolides les Bugatti, dont Lehoux, sur la 38, tient la tête ; la Lorraine Dietrich qui donne l'impression de sécurité ; les régulières Peugeot ; Violette Morris au volant de sa B.N.C. n° 10, qui fournira une bonne course ; la 40 Bugatti où Mme Elancelin accompagne son mari ; enfin, celui qui sera le vainqueur du jour, Laly, conduisant la voiture Ariès.

Vers le milieu de l'après-midi, grosse émotion, un bruit se répand parmi la foule, un coureur s'est tué. Non, heureusement, cette nouvelle est démentie ; il ne s'agit que d'un blessé, Laval, dont la voiture, près des tribunes, a fait panache. A l'heure actuelle, les nouvelles de Laval, soigné par d'habiles praticiens, sont rassurantes et présagent au coureur, dans quelques semaines, un complet rétablissement.

En chronique sportive, nos lecteurs liront le compte rendu technique de la coupe Florio. Disons, pour résumer cette journée qui comptera dans les annales de notre ville, que tout y fut à souhait, le soleil radieux, la franche gaieté, et, après avoir félicité tous ceux qui ont concouru au bon ordre et à la réussite de cette fête, nos félicitations iront tout spécialement à ceux qui en furent les promoteurs et les animateurs ; à M. Charles Frédonet, de *L'Ouest-Éclair* ; à H. Périgois, l'actif président de l'Automobile-Club, et à leurs collaborateurs.

Compte rendu de la course dans *Le Moniteur des Côtes-du-Nord*, samedi 23 juillet 1927 (JP 58)

La Bretagne : images d'Épinal et mauvaise presse

La Bretagne pittoresque vue par des Bretons

L'image archaïsante de la Bretagne est en partie le fait des Bretons eux-mêmes et en particulier d'une grande part de leurs élites culturelles du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Le département, avec Anatole Le Braz, Charles Le Goffic ou Théodore Botrel, participe à ce concert célébrant une Bretagne éternelle, figée dans un conservatisme pittoresque.



Théodore Botrel

Chansonnier (Dinan, 1868 - Pont-Aven, 1925). On lui doit entre autres œuvres *La Paimpolaise*, son premier succès, inspirée du roman de Pierre Loti, *Pêcheur d'Islande* (mais aussi *Lilas blanc*, *Fleur de blé noir*...). Il publia de nombreux recueils de chansons portant sur la Bretagne, des pièces de théâtre, la revue mensuelle *La Bonne chanson* (1908-1914) et ses mémoires.

Son œuvre fut aussi popularisée par le biais d'abondantes éditions de cartes postales. La mélancolie et la tendresse de ses recueils de chansons le rendirent populaire surtout hors de Bretagne.

- ◀ Couvertures de *La Bonne Chanson* : revue du foyer littéraire et musicale, publiée sous la direction de Théodore Botrel, mensuel, n° 14, décembre 1908, n° 15, janvier 1909, sur « *La ronde des châtaignes* », n° 25, novembre 1909

Fêtes bretonnes et druidisme à Saint-Brieuc

À la « mode bretonne » déjà récurrente dans la presse populaire illustrée, s'ajoute la relation des manifestations celtiques et notamment celles de Saint-Brieuc les 19-21 juillet 1906. Ces fêtes bretonnes sont reprises par *L'Illustration*, *Le Petit Journal* et ici dans *Lectures pour tous*, en août 1904, dans le cadre d'un article sur « Les Druides au XX^e siècle ». Elles sont le point d'orgue, alors, des revendications régionalistes portées entre autres par Anatole Le Braz et Charles Le Goffic depuis 1898. Ce « néo-bardisme » qui s'affiche en plein jour, est repris dans la presse comme sur les cartes postales.



LA CONSÉCRATION D'UN NOUVEL ADEPTE.

Sur la pierre sacrée, devant le « hirlaz » qui rappelle la corne d'abondance où les ancêtres buvaient l'hydromel, l'archidruides, entouré de ses dignitaires, donne la consécration à un nouvel adepte, le romancier Remy Saint-Maurice, auquel se prépare à succéder le musicien Bourgaull-Ducoudray.

« Les Druides au XX^e siècle », août 1904, *Lectures pour tous*, scène datant de 1899 à Cardiff (CERHE)

« Le peuple noir », *L'Assiette au Beurre*, n° 131, 3 octobre 1903

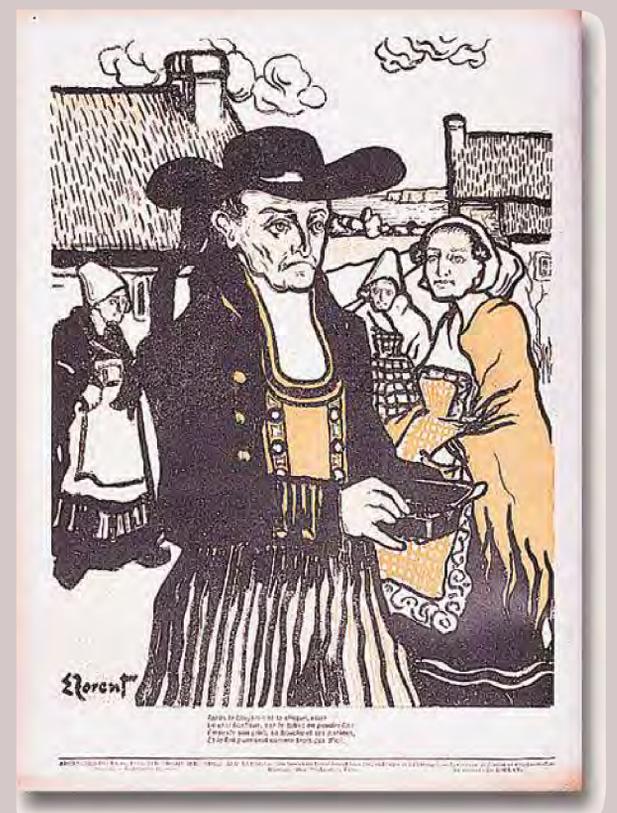
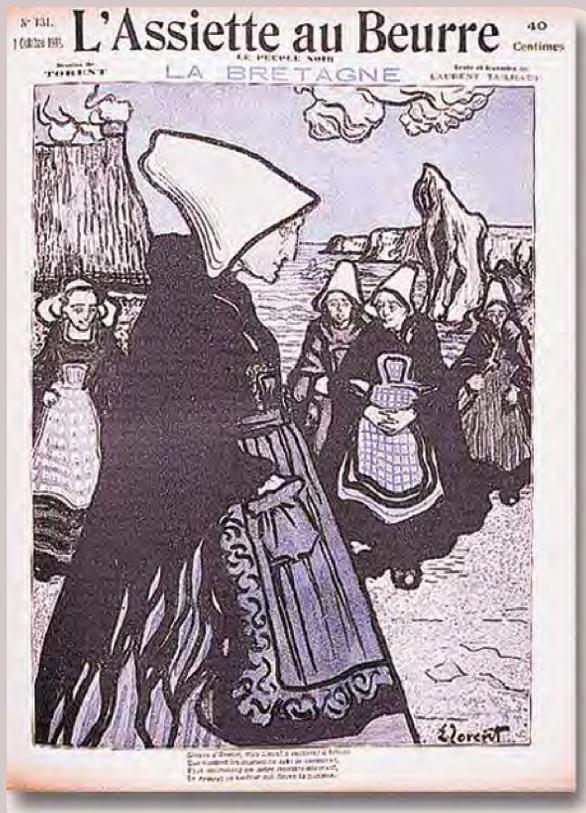
L'originalité de ce numéro de *L'Assiette au Beurre* consacré à la Bretagne, réside dans la connotation péjorative de l'épithète « noir » et sa mise en relation avec la soumission au clergé. Les images et le texte « dénoncent la clique noire des ensoutanés, la noirceur ecclésiastique » et l'abêtissement doublé d'obscurantisme des Bretons, « bétail beuglant à mort devant la Lumière qui passe ».

La violence de ce texte, qui prend pour cible conjointe le clergé et les Bretons, résulte d'une haine personnelle de l'auteur Laurent Tailhade, née d'un séjour à Camaret, et de ses charges habituelles vis-à-vis des religions. Ici, il attaque sur trois fronts : le texte introductif, les images et leurs légendes.

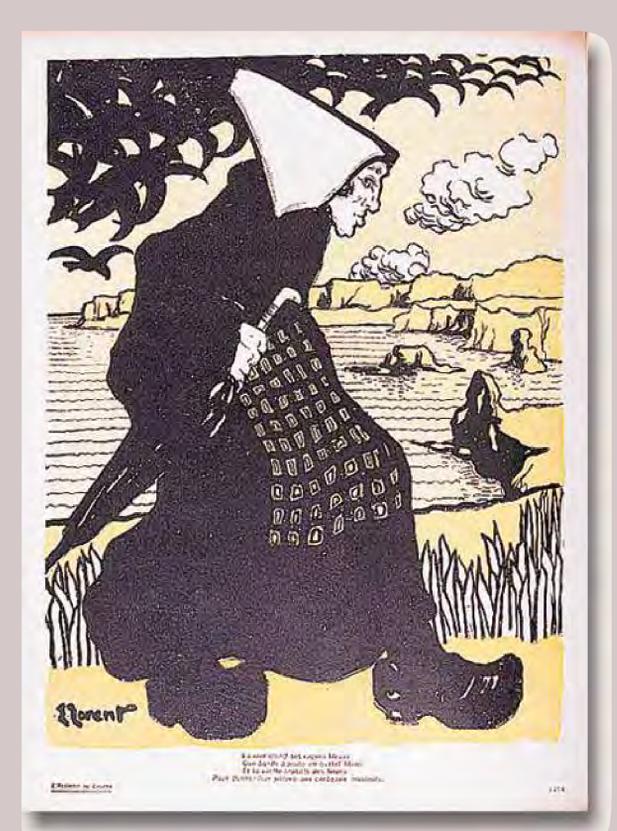
L'image est puissante et simplifiée, usant d'un épais trait noir, synthétique, issu du renouveau de la gravure sur bois. Les 17 images, pleine page ou demi-format (32 cm-24,3 cm) sont accompagnées de quatre, six ou huit vers, qui chargent le dessin de sens et rassemblent toute la satire autour de la saleté, de l'ivrognerie et

de l'influence du prêtre. D'un bout à l'autre du texte, les Bretons sont le point de mire du pamphlétaire, qui n'est pas en peine d'appellations désobligeantes : « porteurs de braies, habitants pouilleux, sombres hilotes, gavaches, bétail, crapules de Bretagne, cagots armoricains, chacals du

Finistère, les voyous de Camaret, les vidangeurs de Saint-Méen ». À leur décharge, les Bretons ne sont pas totalement responsables et le réquisitoire rappelle qu'ils sont « les victimes irresponsables du prêtre et de l'alcool ».



« Le peuple noir », *L'Assiette au Beurre*, n° 131, 3 octobre 1903, couverture et pages intérieures (CERHE)

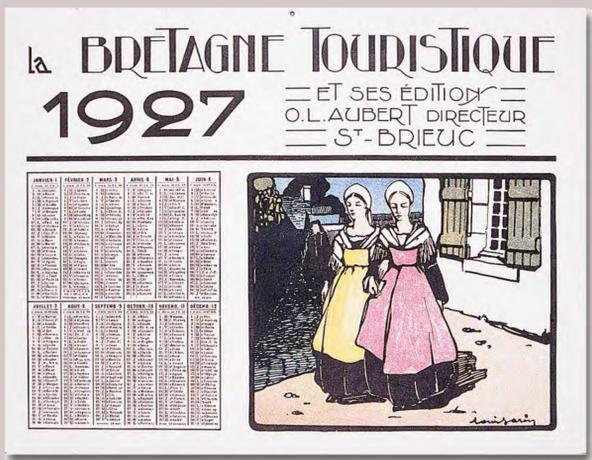


La Bretagne touristique

La Bretagne touristique, [puis] La Bretagne : revue illustrée des intérêts bretons, édités par Octave-Louis Aubert, de 1922 à 1939 (CP 11-BP 26).



Couvertures, janvier, juin-juillet et décembre 1937 (BP 26)



Calendrier publicitaire, 1927 (bibliothèque, non coté)

Cette Revue mensuelle illustrée des intérêts bretons est un exemple de la vitalité du mouvement culturel breton de l'époque porté par l'éditeur briochin Octave-Louis Aubert (1870-1950), par ailleurs président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Brieuc. Cependant, elle fut associée par certains, comme René-Yves Creston, à la défense d'une Bretagne à l'eau de rose pour touristes parisiens. Creston visait particulièrement ces nombreux auteurs (Le Goffic, Le Braz, Tiercelin, A. Dayot, Ari Renan...).

Les illustrations de couverture vont d'ailleurs dans ce sens, s'inspirant d'une veine graphique certes romantique mais au total bien réductrice et archaïque. Que dire de la scène misérabiliste inspirée d'un travail du peintre Alo, qui mêle pitié et pitié ! Certes, la seconde couverture, de la fin des années Trente, marque une évolution. Pourtant, si la revue traite en priorité des aspects traditionnels et du développement des fêtes folkloriques, la modernité et l'essor économique de la Bretagne n'en sont pas absents.

La modernité se retrouve aussi dans la gestion de la publication, financée en partie par les stations balnéaires et leurs hôtels largement évoqués dans la revue.

Ras la coiffe et pied de nez !

Revue de presse sur l'agitation causée par le tournage de film « La revanche de Bécassine » à Perros-Guirec et sur la destruction de la « Bretonne » du musée Grévin le 18 juin 1939.

Annaïk Labornez, dite Bécassine, inventée pour *La Semaine de Suzette* en 1905 par Joseph-Porphyre Pinchon (1871-1953), fut de 1913 à 1939, la vedette d'une série de 25 albums de bande dessinée. L'héroïne de Clocher-les-Bécasses, résume à elle seule la vision condescendante du public français sur la Bretagne. C'est une Bretagne de cartes postales et d'affiches, une « réserve » d'émotions que le tourisme croissant tient à faire fructifier.

En 1939, Pierre Caron, sur un scénario de Jean Nohain, avec Paulette Goddard dans le rôle principal, voulut tourner une version filmée de Bécassine. Celle-ci, « naïve, mais pleine de bons sens », au service de ses bons maîtres à Paris et en Bretagne, y découvrait des « voleurs internationaux dans un manoir breton ». Une campagne de protestation fut d'abord le fait de la presse régionale et de diverses organisations bretonnes, du *Breiz-Atao* aux Bretons de Paris. Dans le Trégor, la contestation s'organisa, menée par des élus locaux et des militants. Elle visait à empêcher le tournage des extérieurs du film dans la région de Perros-Guirec. Point d'orgue, le 18 juin 1939, un groupe parisien du *Breiz-Atao* détruisit l'effigie de Bécassine au musée Grévin. Par la suite, c'est la diffusion du film en Bretagne qui fut empêchée, même lors d'une seconde tentative sous le régime de Vichy.



« Bécassine, image de notre honte, est morte », *Breiz Atao*, 2 juillet 1939 (JP 77)

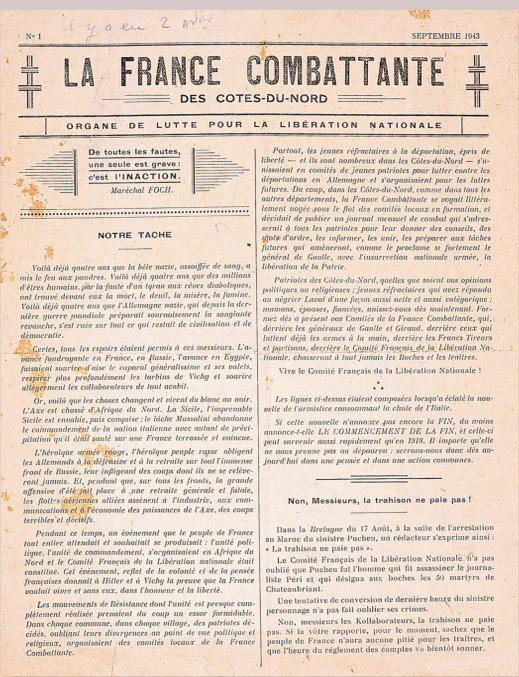
Cinquième partie : La presse dans la Collaboration, la Résistance et la Libération (1940-1945)

La presse sous la botte

La relation écrite du débarquement en Normandie du 6 juin 1944 permet de comprendre l'inféodation de la presse devant l'Occupant et le gouvernement de Vichy. *L'Ouest-Éclair*, le 7 juin 1944, annonce certes le débarquement allié dès le lendemain, mais publie surtout l'appel du maréchal Pétain à ne pas bouger. Dans la presse départementale, l'information n'est relayée que dix jours plus tard, le lecteur de la presse pétainiste étant censé tout ignorer du débarquement. *Le Moniteur*, en « Une », présente enfin le débarquement le 17 juin et l'ensemble des opérations militaires. L'article « stratégie en chambre » dénonce le prélude des grandes hécatombes qui vont se produire, ruinant les plus riches contrées françaises. Le 18 juin, *La Croix des Côtes-du-Nord* par une simple brève informe qu'« on se bat en Normandie »...



Le Moniteur des Côtes-du-Nord, 17 juin 1944 (JP 58)



La Croix des Côtes-du-Nord, 18 juin 1944 (JP 20)

Un journal de la Résistance : *La France combattante des Côtes-du-Nord*

Ce journal, imprimé dès septembre 1943, est l'émanation clandestine du principal mouvement de résistance dans le département, le Front National (créé par le Parti communiste en mai 1941). Rédigé par l'instituteur Jean Devienne, alias François, il se déclare « organe de lutte pour la

libération nationale », fustige l'inaction et le STO, dénonce les « larbins de Vichy » et les « collaborateurs de tout acabit ». Devenu mensuel en novembre 1943 sous le nom de *Patriote des Côtes-du-Nord*, il annonce, dans ses 10 numéros parus jusqu'à la Libération, les actions de lutte armée des FTP.

La France combattante des Côtes-du-Nord, n° 1, septembre 1943 (BP 43)

Presse hebdomadaire publiée dans le département des Côtes-du-Nord jusqu'à la Libération

Titre (tendance)	Date du dernier numéro	Lieu d'édition/Aire de diffusion
<i>Le Combat social</i> (SFIO)	[24 septembre 1939]	Saint-Brieuc/Département
<i>La Croix des Côtes-du-Nord</i> (catholique)	6 août 1944	Saint-Brieuc/Département
<i>Dinan-Républicain</i> (radical)	30 novembre 1944	Dinan/Arrondissement
<i>Journal de Dinan et Saint-Malo</i> (conservateur)	9 juin 1944	Dinan/Arrondissement
<i>Journal de Lannion et de son arrondissement</i> (conservateur)	2 septembre 1944	Lannion/Arrondissement
<i>Journal de Paimpol</i> (républicain)	2 septembre 1944	Paimpol/Arrondissement Saint-Brieuc 1 (cantons de la côte du Goëlo)
<i>Le Lannionais</i> (républicain)	2 septembre 1944	Lannion/Arrondissement
<i>Le Moniteur des Côtes-du-Nord</i> (chrétien-démocrate)	12 août 1944	Saint-Brieuc/Département
<i>Le Paimpolais</i> (vichyste)	[11 mars 1944]	Paimpol/Cantons de la côte du Goëlo
<i>Le Petit libéral</i> (radical)	[10 juin 1944]	Loudéac/Arrondissement
<i>La Presse guingampaise</i> (centre droit)	2 septembre 1944	Guingamp/Arrondissement

Les journaux à la Libération

Août 1944 : quatre exemples, quatre attitudes face aux ordonnances de la France Libre sur la presse.

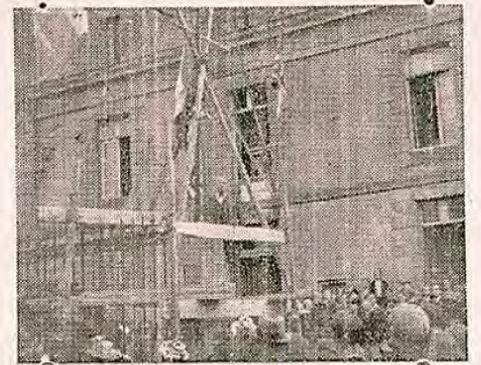
L'ordonnance du 26 mai 1944 du Gouvernement provisoire de la République française avait prévu la suspension de tous les journaux ayant continué à paraître 15 jours après le 25 juin 1940 en zone Nord. L'ordonnance du 30 septembre 1944 donne au ministre de l'intérieur et à ses délégués régionaux à l'information le droit de statuer sur les demandes d'autorisation à paraître, et l'obligation de changer de titre pour les journaux ayant paru pendant l'Occupation.



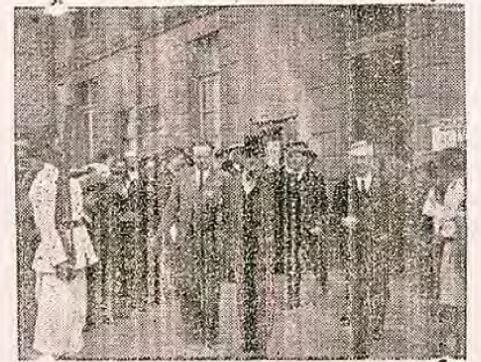
Le Journal de Paimpol, 26 août 1944 (JP 57)

Le Journal de Paimpol, ayant cessé de paraître le 25 juin 1942 sur ordre des autorités allemandes, reparait après la Libération, avant de changer de nom et de devenir La Presse d'Armor.

La visite de MM. A. Le Troquer et Le Gorgeu à Dinan



M. A. Le Troquer « à la tribune »



MM. Le Troquer, Le Gorgeu et Michel Geidsdoerfer sortant de l'Hôtel de Ville. Au second plan, M. Bonafous, Secrétaire Général des C.-du-N.

Dinan Républicain, 31 août 1944 (JP 21/A)

L'ancien député-maire de Dinan, le radical-socialiste Michel Geidsdoerfer (1883-1964), membre du Comité départemental de libération fait reparaitre son journal. Il évoque ici, photos à l'appui (fait rarissime à cette date), la venue d'André Le Troquer, ministre, commissaire aux Régions libérées, et de Victor Le Gorgeu, commissaire de la République en Bretagne. Ce journal garde son titre jusqu'à fin novembre 1944, en dépit des injonctions du gouvernement.



- La Croix des Côtes-du-Nord, 6 août 1944 (JP 20). Le journal vichyste, sans évoquer la Libération du département, publie son dernier numéro avant sa confiscation en septembre 1944.
- Le Moniteur des Côtes-du-Nord, 12 août 1944 (JP 58). Dans son dernier numéro, il proclame la Libération et propose de tourner la page. Pourtant, le journal ne reparaitra pas : son directeur, Madame Guyon, refuse le changement de titre imposé par la Direction régionale de l'information aux journaux ayant paru sous l'Occupation.

Ce nouveau paysage de la presse départementale offre certes un vaste panorama politique, mais il s'agit d'une embellie ponctuelle. Beaucoup de ces titres sont éphémères surtout pour des raisons financières (le prix du papier à la hausse, le faible nombre d'abonnements, les capitaux fragiles des entreprises de presse...).

Presse hebdomadaire publiée à partir de la Libération dans le département des Côtes-du-Nord

Titre (Tendance)	Lieu d'édition/ Aire de diffusion	Date d'autorisation	Date du 1 ^{er} numéro	Date du dernier numéro
<i>L'Armor libre</i> (gauche)	Paimpol/Goëlo	octobre 1944	28 octobre 1944	1 ^{er} septembre 1945
<i>L'Aube nouvelle</i> (communiste)	Saint-Brieuc/Département	septembre 1944	septembre 1944	[9 septembre 1950]
<i>Le Combat social</i> (SFIO)	Saint-Brieuc/Département	11 octobre 1944	1 ^{er} novembre 1944	3 octobre 1968
<i>Le Républicain de Dinan</i> (radical)	Dinan/Arrondissement	12 décembre 1944	14 décembre 1944	28 septembre 1961
<i>L'Écho de Lannion</i> (conservateur)	Lannion/Arrondissement	11 octobre 1944	11 novembre 1944	31 octobre 1970
<i>La Presse paimpolaise</i> (centre gauche)	Paimpol/Côte du Goëlo	11 octobre 1944	21 octobre 1944	En cours
<i>Lannion Républicain</i> (gauche)	Lannion/Arrondissement	11 octobre 1944	4 novembre 1944	31 octobre 1970
<i>La Liberté des Côtes-du-Nord</i> (MRP)	Saint-Brieuc/Département	20 avril 1945	9 juin 1945	2 mars 1991
<i>Le Patriote des Côtes-du-Nord</i> (Front National)	Saint-Brieuc/Département		10 septembre 1944	27 décembre 1945
<i>Le Petit bleu des Côtes-du-Nord</i> (centre gauche)	Dinan/Arrondissement	1 ^{er} mars 1946	23 mars 1946	En cours
<i>Le Courrier indépendant</i> (centre droit)	Loudéac/Arrondissement	11 octobre 1944	4 novembre 1944	En cours
<i>Le Journal de Guingamp</i> (centre droit)	Guingamp/Arrondissement	septembre 1945	17 avril 1948	En cours
<i>Renouveau</i> (Action catholique)	Saint-Brieuc/Département	21 octobre 1944	30 décembre 1944	25 septembre 1955

Le Petit Bleu des Côtes-du-Nord

Une exception qui dure...

Cet hebdomadaire d'« informations politiques agricoles et maritimes » est fondé le 23 mars 1946 dans le prolongement du *Petit Bleu*, journal républicain né en 1903. Il est lancé par René Pleven (1901-1993), alors conseiller général du canton de Dinan (septembre 1945), député des Côtes-du-Nord (octobre 1945), qui vient de quitter le Gouvernement provisoire. Il y signe chaque semaine un éditorial, sauf pendant les périodes où il assume des responsabilités gouvernementales. Par ailleurs, le journal publie régulièrement, en supplément, ses discours aux congrès de vie de l'Union démocratique et socialiste de la résistance (l'UDSR), à l'Assemblée nationale, devant diverses instances internationales, lorsqu'il assume la fonction de président du Conseil. Les orientations politiques de René Pleven transparaissent dans ses éditoriaux. L'adversaire à combattre est le Parti communiste. Les pays à régime socialiste sont par ailleurs une cible privilégiée et les violations de la démocratie y sont sévèrement critiquées. Le journal se caractérise aussi par ses orientations atlantistes (pro-américaines) et son appui est permanent à la construction de l'unité européenne. Sous la V^e République, René Pleven soutient les



René Pleven vérifiant la première page du *Petit Bleu des Côtes-du-Nord* (DR - Coll. Famille Pleven), *Le Petit Bleu*, 10 mai 2013, Bibliothèque municipale de Dinan. [<http://www.le-petitbleu.fr/2013/05/10/il-y-a-20-ans-disparaissait-rene-pleven/>]

grandes orientations de la politique du Général de Gaulle, de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing et condamne d'emblée la politique de François Mitterrand.

Dernières nouvelles du *Petit Bleu* : il a été racheté par le groupe Ouest-France et est passé à la rotative en 1998. Désormais recentré sur le pays de Dinan, il « colore » l'est du département.



Caricature de Don et article « Le Journaliste » à l'occasion de la mort de René Pleven, *Le Petit Bleu*, n° 2448, 23 janvier 1993 (JP 159)

Sixième partie : Vers la presse d'aujourd'hui

La presse régionale

Elle est née au XVIII^e siècle, sous forme d'affiches, composées d'annonces commerciales et de l'état civil des notables locaux. La loi de 1881 permet son explosion avec la naissance de *La Dépêche de Brest* et de *l'Ouest* en 1886 et *L'Ouest-Éclair* en 1899 en Bretagne.

La Première Guerre mondiale renforce cette presse de proximité chez des Français avides de nouvelles du front. En 1939, la presse régionale est plus lue que la presse nationale. Après 1945, les journaux quotidiens régionaux d'informations générales vont supplanter définitivement les journaux d'opinion. En 1946, 175 quotidiens provinciaux tiraient à près de 7 millions d'exemplaires. Ils sont aujourd'hui moins de 60 pour moins de 6.



Le samedi 26 août 1944, la Une titre sur « Paris est entièrement libéré » et la double page intérieure est consacrée au département. La priorité est donnée aux informations sur le ravitaillement et le redémarrage de l'activité économique. Elles partagent l'espace avec les récits de la Libération (Tréguier) et les rubriques judiciaires et nécrologiques. Quelques brèves fustigent les profiteurs (« Les indécorables », « En prison »...). Cette double page est le reflet fidèle d'un département qui se relève encore difficilement de l'Occupation.

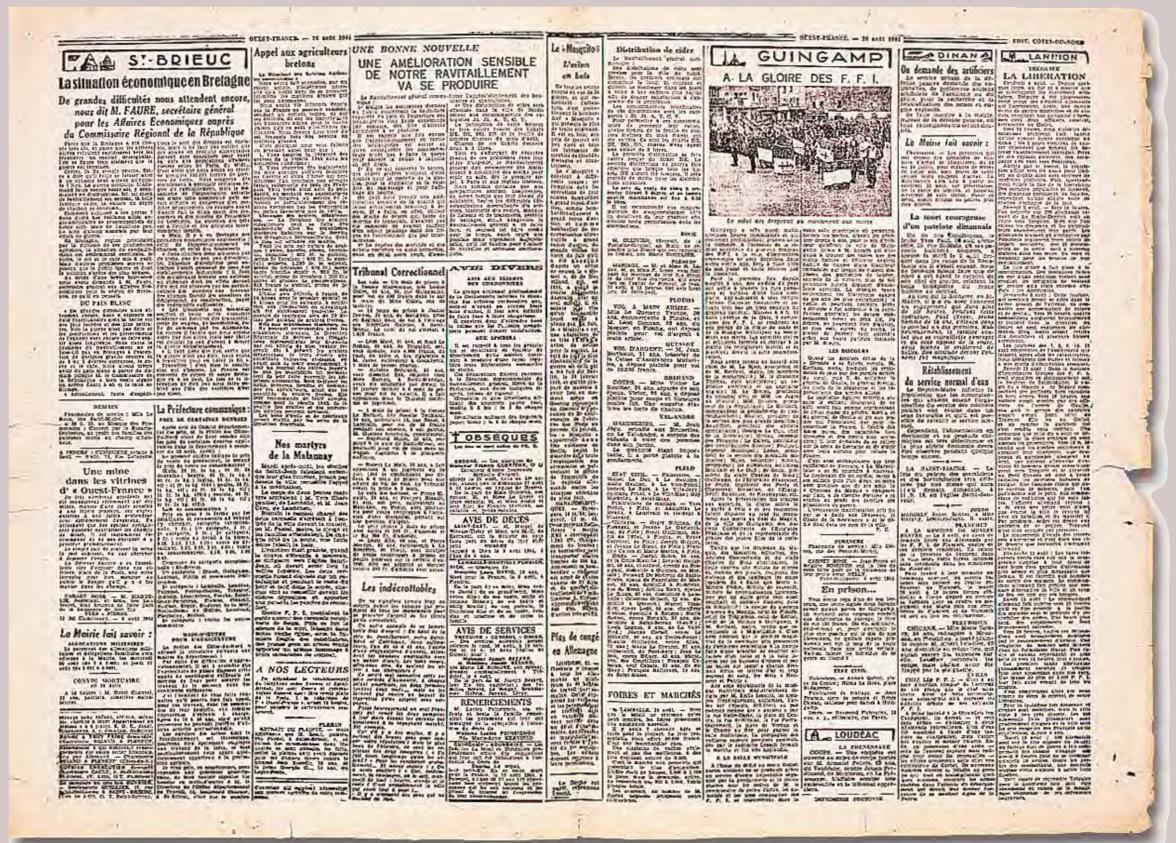
◀ *Ouest-France, Journal Républicain du matin, n° 18, samedi 26 et dimanche 27 août 1944 (JP 166/A)*

Ouest-France

Le premier quotidien de France (751 000 exemplaires par jour en 2015) est né à la fin du XIX^e siècle. En 1899, deux chrétiens démocrates, l'abbé Trochu et l'officier de marine Emmanuel Desgrées du Loû, fondent un journal pour réconcilier l'Église et la démocratie. *L'Ouest-Éclair*, devenu dans les années 1930 un journal régional de premier plan, va connaître sa période sombre avec l'Occupation. En effet, aux mains de collaborateurs, il continue à paraître jusqu'en 1944.

Au lendemain de la Libération de Rennes, deux résistants, Paul Hutin et François Desgrées du Loû, membres de la famille propriétaire du journal, le reprennent et le relancent le 7 août 1944 sous le nom de *Ouest-France*. L'attachement à la Démocratie chrétienne est réaffirmé et de nombreux membres du MRP (Mouvement Républicain Populaire) comptent parmi ses administrateurs.

Attaché à cette ligne centriste, son lectorat fidèle est sensible à ses options morales, sociales et religieuses. *Ouest-France* qui se veut « ni de droite, ni de gauche, mais au centre des préoccupations des gens » (Philippe Amyot d'Inville) marque « l'histoire de la presse », d'une part, et l'histoire des régions de l'Ouest, d'autre part, de son « humanisme tranquille ». *Ouest-France*, journal centenaire depuis 1999, a su « se rendre nécessaire ».



En 1945, le tirage est déjà de 350 000 exemplaires et ne cessera de croître régulièrement (700 000 en 1981, 800 000 désormais). *Ouest-France* est le journal numéro un de la presse française avec 2 524 000 lecteurs, dans une région ou près de 70 % des habitants lisent

régulièrement un quotidien régional. Ses 53 éditions locales sont le fait de 1 506 employés dont 576 journalistes et 2 649 correspondants. Aujourd'hui, *Ouest-France* mise sur le numérique en lançant « l'édition du soir », un journal 100 % connecté.

Le Télégramme

Le premier numéro du *Télégramme de Brest et de l'Ouest* date du 18 septembre 1944. Il prend la suite de *La Dépêche de Brest et de l'Ouest*, éditée et imprimée à Brest depuis 1886 puis à Morlaix à la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est donc de Morlaix, avec le même propriétaire (des commerçants brestois) et le même directeur-rédacteur en chef (Louis Coudurier), que la nouvelle feuille d'abord limitée à 2 pages, prend de plus en plus d'ampleur au fil des années. En 2002, il passe au format tabloïd de 24 pages.

Parallèlement, les éditions locales se multiplient, tandis que des suppléments gratuits *Télé Hebdo...* apparaissent à la fin des années 1960.

Le Télégramme a été, dans les années 1965-1970, à l'avant-garde de la modernisation de la presse française. En 1967, il est le premier quotidien d'information à disposer de rotatives mixtes typo-offset qui permettent d'utiliser de la couleur, qu'on

retrouve en 1968, en Une puis dans le traitement de la publicité. Dès le début des années 1970, les photocomposeuses sont utilisées pour la totalité du journal qui est entièrement imprimé en offset. Depuis 2002, sur tablette, *Le Télégramme* est aussi investi dans la télévision locale avec la chaîne *Tébéo*.

Sur le plan politique, on sait que *Le Télégramme* a été autorisé à paraître en 1944 au titre du parti radical-socialiste. S'il a abandonné depuis tout militantisme, « l'esprit qui l'anime n'en demeure pas moins celui du centre gauche laïc, éloigné de toutes les chapelles et des extrêmes ».

En 2014, *Le Télégramme* tire à 207 000 exemplaires, les chiffres étaient de :

- 96 000 en 1949,
- 103 000 en 1954,
- 131 000 en 1964,
- 170 000 en 1974,
- 202 000 en 1984.

La zone d'influence est la même que celle de *La Dépêche*, c'est-à-dire surtout la Basse-Bretagne avec une moindre

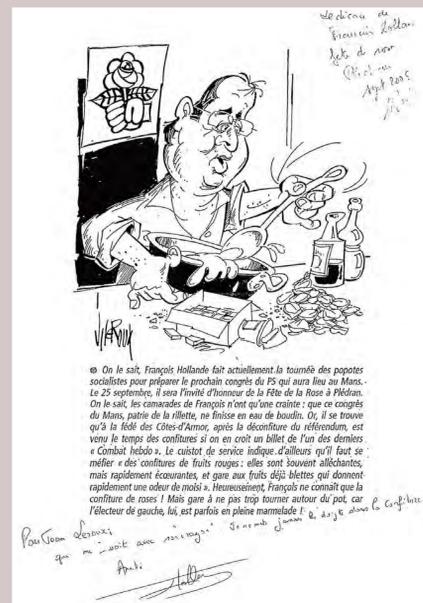
pénétration dans le secteur Sud-Est (Morbihan), mais un solide bastion : le Finistère où s'effectuent les 6/7^e de sa diffusion. Il compte 18 éditions locales et emploie aujourd'hui 550 personnes, dont 220 journalistes et 600 correspondants.

Le fonds Jean Le Roux, un fonds original

Jean Le Roux, professeur de dessin au lycée Rabelais et au collège Anatole Le Braz, mais aussi à l'École des Beaux-Arts de Saint-Brieuc, a travaillé pour différentes publications telles que *Elle*, *Ici-Paris*, *Temps de l'Ouest*, *Le Paysan breton*, *Le Télégramme...* Le fonds Jean Le Roux (qui couvre les années 1971-2007) est conservé aux Archives départementales des Côtes-d'Armor depuis 2010. Il se compose d'une collection de dessins originaux destinés à la publication. On notera particulièrement la série des « griffonnages », parus quotidiennement dans *Le Télégramme*, souvent accompagné de petits textes explicatifs de Patrick Le Nen sur la vie politique locale.



Le Télégramme, édition des Côtes-d'Armor, 8 mars 1990, « Adieu Côtes-du-Nord. Bonjour Côtes-d'Armor ! » (JP 167)



Le Télégramme, caricature originale de Jean Le Roux, avec dédicace et signature de François Hollande, alors premier secrétaire du parti socialiste, 25 septembre 2005 (57 Fi 229)

Les éditions départementales et locales de la presse régionale

Les premières tentatives d'éditions départementales dominicales se contentaient d'adapter le bandeau du journal au département destinataire de l'édition, l'information demeurant inchangée (voir *L'Ouest-Éclair*, 1911). Ensuite, dans les éditions quotidiennes, des pages furent réservées aux informations départementales. Dans les années 1960, apparaissent les premières éditions spécifiques avec le *Saint-Brieuc Magazine*, supplément hebdomadaire du *Télégramme* de 1966 à 1968. Finalement, en 1997, les deux grands quotidiens bretons adoptèrent avec succès cette formule du dimanche.

Depuis les années 1970, les éditions quotidiennes ont des pages réservées par arrondissement (cinq pour les deux quotidiens régionaux dans le département) avec une indication sur le bandeau, près du titre en première page.

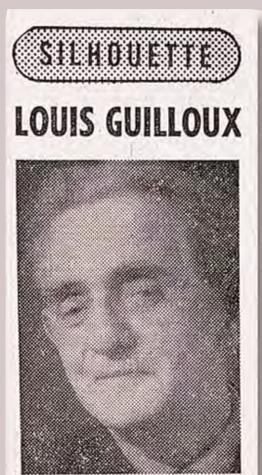
Quelques actualités

Louis Guilloux

Le titulaire du prix Renaudot en 1949, pour *Le Jeu de Patience* est de nouveau distingué par le Grand prix national des lettres en 1967. *Ouest-France*, comme tous les journaux du département, lui rend hommage, le 5 décembre 1967 comme ici avec ce petit article qui nous invite à découvrir « la simplicité du cœur » qui qualifie son œuvre.



Ouest-France Dimanche, 5 décembre 1999, n° 105, « Les paysans s'en vont mais ne désarment pas » (JP 166/B)



Il est un des plus grands écrivains français, et peu de ses compatriotes le connaissent. Loin de Paris et de la vie littéraire, on parle peu de lui. Il est resté fidèle à son Saint-Brieuc natal, qu'il a peu quitté, où il dirige le Centre culturel municipal.

Avec sa tête de doux vieillard et son allure de prophète, ce Breton est toujours du côté des meurtris. Il est avec le roseau, contre la tempête qui l'écrase. Derrière ce doux visage, bronde une têtue, humble et grande colère contre l'injustice.

Ce fils d'ouvrier, qui n'a pas oublié son enfance pauvre, et qui préfère au titre d'écrivain celui d'ouvrier des lettres », est né en 1899. Son père était cordonnier et militant socialiste. Une bourse, obtenue par son instituteur, l'envoie au lycée jusqu'au bachelier. L'échec. Après plusieurs métiers, il fait une entrée fracassante en littérature avec « Maison du Peuple » (1927), « Compagnons » (1930), et le plus important : « Le sang noir » (1935), dont fut tiré « Cri-pure », que nous avons vu récemment à la télévision. Puis c'est ensuite « Le pain des rêves » (1942), « Le jeu de patience », Prix Renaudot (1949), « Absent de Paris », « Pargagnaco », « Les batailles perdues ».

Mais, ce soir, c'est une peinture de l'amitié qu'il nous livrera avec l'adaptation de « Compagnons », qui est le reflet de son enfance marquée par les problèmes sociaux.

A propos de cette œuvre, Albert Camus disait : « Je défie qu'on lise Compagnons sans le terminer la gorge serrée ».

Lisez Louis Guilloux, vous serez surpris par la simplicité du cœur.



Saint-Brieuc Magazine, supplément hebdomadaire du *Télégramme*, s.d.[1966] (JP 167/B)



Les Côtes-du-Nord : Journal Républicain, Edition du dimanche de L'Ouest-Éclair, 19 novembre 1911 (JP 111)

Les journaux de la colère

Les luttes sociales font souvent la « Une » des journaux locaux. Les journalistes semblent alors faire corps avec leur lectorat pour exprimer les mécontentements. Des grèves dans les carrières aux mouvements sociaux du Joint Français ou de Chaffoteaux-et-Maury en passant par l'écho des réactions paysannes, l'histoire sociale passe par l'étude de la presse départementale.



« Emploi : le Trégor déchiré », Semaine du 4 au 10 octobre 1984, *Le Trégor* (JP 162)

Ici, c'est l'annonce de licenciements par la CGE dans les usines de Guingamp, Lannion et Tréguier en octobre 1984 qui provoque la colère. « L'état de choc » titre l'édito sur un montage photographique inédit.

Nekepell, l'hebdo du Centre Ouest Bretagne, qui se voulait un journal indépendant et de débats, publia 65 numéros avant de s'éteindre à cause de difficultés financières. Né de la volonté de quatre acteurs de la vie économique et culturelle du centre Bretagne, il est à l'image des efforts faits pour que vive et se développe ce « pays ».

Nekepell, l'hebdo du Centre Ouest Bretagne, 15 mai 1996-6 août 1997, Mellionnec (JP 169)

« La presse à gratter du département »

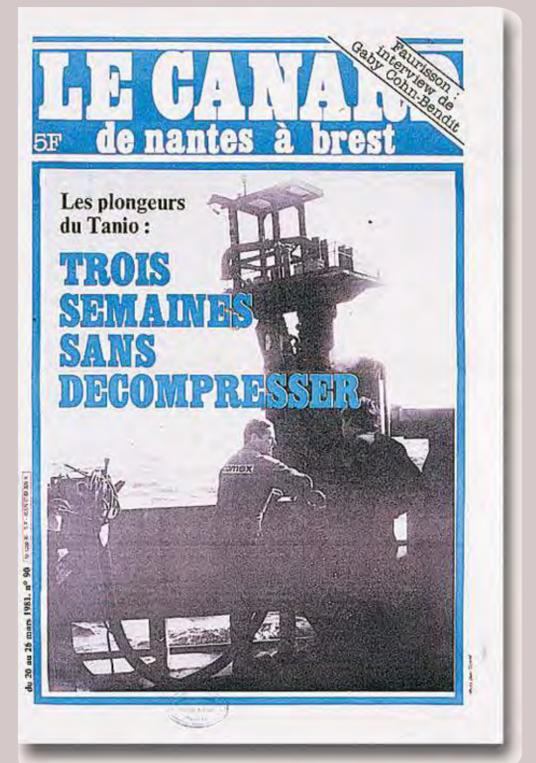
Le Canard de Nantes à Brest (1978-1981)

Après un appel à souscription en septembre 1977, constitué en société de presse à Guingamp en octobre, *Le Canard de Nantes à Brest* diffuse une feuille volante pour définir ses orientations. Son premier numéro sort le 13 janvier 1978. Bi-hebdo, il devient hebdomadaire en janvier 1981. Le dessinateur Nono contribua au succès du titre, aiguillon des courants politiques d'une gauche bretonne très « plurielle ».



Tiré à part présentant *Le Canard de Nantes à Brest*, dessin de Nono, s.d. [septembre 1977] (1 J 128/8)

De tous les combats de l'époque, Plogoff, les marées noires, l'enseignement du breton... *Le Canard* parvint difficilement à toucher plus de 5 000 lecteurs. En janvier 1982, il suspend son vol pour devenir l'éphémère *Bretagne actuelle* jusqu'au 16 avril 1982.



Le Canard de Nantes à Brest, n° 90, du 20 au 26 mars 1981 (JP 140)

Un an après le naufrage du Tanio (8 mars 1980), l'inquiétude est encore à la « Une » et la colère ne retombe pas.



La presse politique départementale

Les Fédérations départementales des partis politiques nationaux ont à cœur, depuis le début du XX^e siècle, d'exposer leurs idées par un périodique. Dans l'entre-deux-guerres, l'Action française, les Démocrates chrétiens, le Parti social français, les Radicaux socialistes et les Socialistes avaient un journal dans les Côtes-du-Nord. À partir de 1944, le nombre de ces journaux politiques augmente avec, entre autres, *L'Aube Nouvelle* du Parti communiste.

Caractérisée par des tirages limités, et de faibles moyens de diffusion, cette presse est aussi très sensible aux aléas du militantisme local. Elle n'en demeure pas moins un élément majeur d'expression démocratique.

Actuellement, la plupart des partis politiques donnent surtout la priorité à leur site internet.

Les hebdomas de pays, « la petite presse qui monte »

Le département des Côtes-d'Armor compte actuellement huit hebdomadaires locaux qui viennent s'ajouter aux deux grands quotidiens régionaux. Cela fait, sans conteste, du département l'un de ceux dont la couverture et le lectorat sont les plus développés.

Cela tient d'une part à l'héritage, voire à la continuité des nombreux titres locaux déjà évoqués et, d'autre part, à l'attachement des lecteurs pour des éditions locales de la part des quotidiens.

La vivacité de cette presse s'appuie aussi sur les progrès de la technique : les rotatives offset qui dans les années 1970 permettent d'augmenter le nombre de pages, l'informatisation des rédactions qui, tout en faisant baisser certains coûts, permet de gagner du temps et d'élargir le champ de sujets traités. Sa force tient aussi à son adéquation avec les attentes d'un public à la recherche d'une informa-

tion plus individualisée, plus ajustée à ses loisirs de fin de semaine. En lien avec l'émergence des « Pays » dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, ces journaux ne se privent pas de dénomination géographique précise.

Le dernier né, *Le Penthièvre*, a soufflé en octobre 2001 sa première bougie et sorti pour l'occasion un numéro spécial anniversaire. Ce fut l'occasion d'une présentation de cette « presse qui monte ».

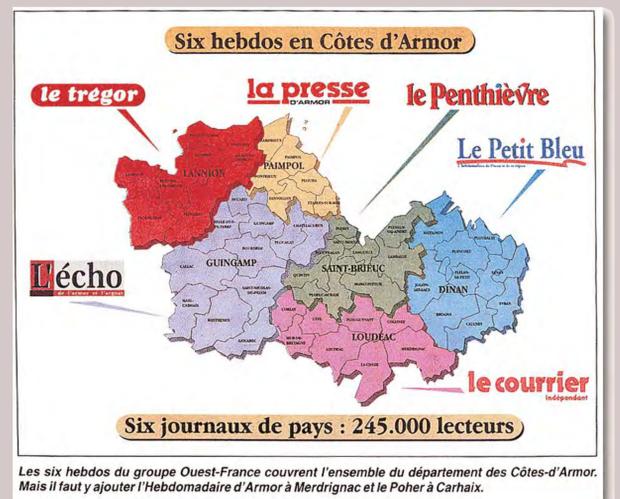
Six hebdomas appartiennent au groupe SIPA OUEST-FRANCE et comptaient, à l'automne 2001, 245 000 lecteurs : *Le Trégor* à Lannion (entre 18 et 22 000 exemplaires) ; *L'Écho de L'Armor et de l'Argoat* à Guingamp (entre 10 et 12 000 exemplaires), *Le Courrier Indépendant de Loudéac* (entre 8 et 9 000 exemplaires), *La Presse d'Armor* (entre 7 et 9 000),



- Informations Ouvrières-22, n° 45 (JP 172)
- Vivre au pays : « Le combat socialiste », janvier 2000 (JP 142/C)
- L'Aube Nouvelle, n° 83, janvier 2000 (JP 152)
- Combat Breton : Katezen Emgann, janvier 2000 (JP 171 A)
- Le Combat hebdo, n° 1150, janvier 2000 (JP 141)
- La Flamme d'Armor, n° 19, janvier-février 2000 (JP 174)
- Courrier des Démocrates sociaux Côtes-d'Armor, n° 10, mai 1994 (JP 173)

Le Petit Bleu de Dinan (entre 7 et 9 000), *Le Penthièvre* (entre 5 et 7 000).

Le Poher (5000 exemplaires), basé à Carhaix (rattaché au *Télégramme*) touche une partie du département ainsi que *L'Hebdomadaire d'Armor* de Merdrignac (8 000 exemplaires).



Carte tirée du numéro spécial anniversaire *Le Penthièvre*, 5 octobre 2001 (JP 178)

Des livres aux Archives : un fonds et des formes !

La rencontre entre les élèves et le Livre ancien aux Archives départementales des Côtes-d'Armor est tout d'abord un émerveillement à la vue des ouvrages disposés sur les rayonnages de la bibliothèque, lors d'une visite des magasins de conservation.

Exclamations garanties ! Impossible de ne pas s'arrêter devant ces travées !

Les couvertures et les dorures témoignent d'un patrimoine appartenant, le plus souvent, à l'imaginaire des élèves. Les comparaisons fusent, renvoyant aux univers de héros de fiction. Ici, ce patrimoine devient réalité en prenant chair sous leurs yeux. Mais déjà le vocabulaire leur manque pour aller plus loin dans la découverte. Alors, quelques commentaires sont donnés et chacun comprend qu'il s'agit d'un pan entier de notre histoire qui s'offre à nos yeux. La suite de la visite aiguise de nouveau cet appétit insoupçonné des élèves pour le livre. En effet, le passage par l'atelier de reliure-restauration est un autre moment clé de cette initiation. Outils et matériaux sont autant de portes ouvertes vers le passé pour des élèves qui découvrent alors un métier d'art. Les gestes, les outils, les matériaux, les mots impressionnent... Les ennemis de la bonne conservation du livre sont aussi évoqués. La visite se termine et la notion de découvertes prend tout son sens car le livre n'était pas l'objet prioritaire de cette « visite des archives ». Ensuite, lors de séances pédagogiques organisées par le service éducatif, les ouvrages reprennent leur place en complément des documents originaux d'archives. Des ouvrages manuscrits comme des bréviaires, des ouvrages imprimés comme des incunables ou l'*Encyclopédie* sont ainsi associés aux études réalisées par les élèves. La presse ancienne est aussi fréquemment consultée par les classes et l'exposition itinérante « C'est écrit dans le journal ! » en présente les trois siècles d'histoire dans le département.

Avec l'exposition « Une bibliothèque aux archives », le Livre est au cœur de la découverte patrimoniale. Le livre n'est pas seulement objet de collection, voire de décor : les publics scolaires peuvent l'appréhender sous toutes ses facettes, sur le fond comme sur les formes ! C'est tout autant une histoire de techniques (manuscrits, imprimés, reliures, estampes, formats, marques, ex-libris..) que de savoirs (les imprimeurs, les contenus, la liberté d'expression...). Pour permettre aux enseignants et aux élèves de cheminer dans ce patrimoine, le dossier pédagogique du service éducatif propose des outils de découvertes interdisciplinaires (glossaire, fiche d'analyse, chronologie...). En effet, le Livre n'est pas l'apanage d'une matière scolaire, c'est un objet d'étude pour tous. C'est donc à une nouvelle « aventure des écritures » que l'exposition invite les élèves du département pour que Livres et Archives soient associés dans leur étude et s'impriment dans leurs parcours d'éducation.

Emmanuel Laot
PROFESSEUR, CONSEILLER RELAIS
DU SERVICE ÉDUCATIF



Archives départementales
des Côtes-d'Armor

SOUS LA DIRECTION DE :
Anne Lejeune
Directeur des Archives départementales des Côtes-d'Armor

COORDINATION :
Patrick Pichouon
Attaché de conservation du patrimoine,
chef du service des publics

RÉALISATION :
Emmanuel Laot
Professeur d'histoire-géographie,
conseiller-relais du service éducatif

Catherine Dolghin
Assistante de conservation du patrimoine,
animatrice culturelle au service éducatif

Olivier Justafre
Relieur-restauteur

Morgane Perrier
Stagiaire, étudiante en master 2 « Culture de l'écrit
et de l'image » (Université Lyon II / Enssib).

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
ET REPRODUCTION DES DOCUMENTS :
Patrick Bessas
Photographe

Archives départementales des Côtes-d'Armor
7, rue François-Merlet – 22000 Saint-Brieuc
Tél 02 96 78 78 77
mél archives@cotesdarmor.fr
archives.cotesdarmor.fr



Archives
départementales
des Côtes-d'Armor



Dossier pédagogique



Vous pouvez le télécharger
sur le site des Archives départementales
des Côtes-d'Armor
archives.cotesdarmor.fr

Ce dossier pédagogique est gratuitement
mis à la disposition des établissements scolaires
par le Conseil départemental des Côtes-d'Armor

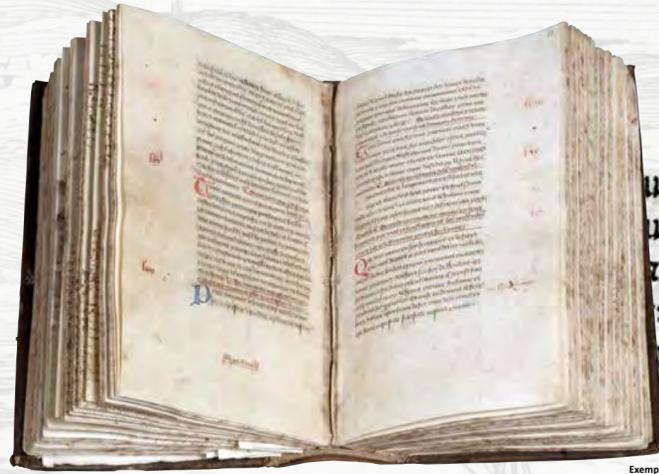
© 2015 Archives départementales des Côtes-d'Armor. Toute réimpression est autorisée sous réserve de mentionner la source et de payer 10€ de frais de reproduction.



Reliures aux armes,
XVII^e-XVIII^e siècle
(AD22, 14 bi 1, 186, 187-188, 232-234).



Gazettes imprimées,
XVIII^e siècle
(AD22, non coté)



Exemplaire de la
Très Ancienne Coutume
de Bretagne, 1476
(AD22, 1 Ms 25)

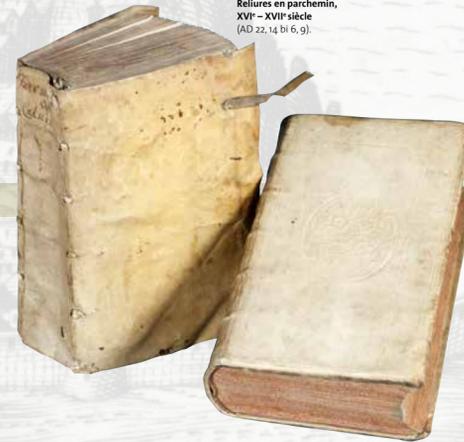
um onus quantumcūq; maximū pro tua ampli ac pollicetur. nullum onus quantumcūq; maximū pro tua ampli ac pollicetur. nullum onus quantumcūq; maximū
ufat. Quęcūq; in fortunis eius sunt : omnia tudine tuenda recusat. Quęcūq; in fortunis eius sunt : omnia tudine tuenda recusat. Quęcūq; in fortunis eius sunt :
z tuam Sanctitatē ex corde ac toto procum tibi exposita sunt : 7 tuam Sanctitatē ex corde ac toto procum tibi exposita sunt : 7 tuam Sanctitatē ex corde ac toto procum
obrestaturq; : quatenus ipsi ac patria su bens pectore rogat : obrestaturq; : quatenus ipsi ac patria su bens pectore rogat : obrestaturq; : quatenus ipsi ac patria su
eris perpetuo habere cōmendatissimam ; am : imo tuam digneris perpetuo habere cōmendatissimam ; am : imo tuam digneris perpetuo habere cōmendatissimam ;

Colophon d'un ouvrage imprimé
à Lyon par Jean de Vingie, 1500
(AD22, 14 bi 269)



Reliures et outils du doreur,
XVII^e - XVIII^e siècle
(AD22)

Reliures en parchemin,
XVI^e - XVII^e siècle
(AD 22, 14 bi 6, 9).



Visuel en arrière-plan

Gravure sur cuivre de Claude Chastillon
figurant le Mont-Saint-Michel, XVII^e siècle
(AD22, 14 bi 276).



Étiquette ex-libris gravée
sur cuivre de François-Thomas
Jaume, XVIII^e siècle
(AD22, 14 bi 86)